



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2019

LE MOT DU PRÉSIDENT

Résilience et promesses tenues

Nous ne savions pas ce qu'allait nous réserver 2020, mais notre Département était préparé et a su démontrer sa capacité à traverser la plus grave crise sanitaire de son Histoire moderne.

Investissement, continuité de service, proximité, solidarité, ces mots témoignent de notre engagement et résonnent encore plus aujourd'hui avec le recul que nous avons sur la crise sanitaire.

L'année 2019 a vu se terminer le projet de Montée en Débit de l'ADSL avec le déploiement de 21 Noeuds de raccordement d'abonnés et a connu le lancement du programme 100 % fibre.

Toujours en ce qui concerne l'aménagement du territoire, l'année 2019 a été également consacrée à l'accompagnement de la transformation des Maisons de Services au Public en structures « France Services » qui a permis aux citoyens de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près de chez eux.

Par ailleurs, au delà de la mise en œuvre quotidienne de ses compétences légales en matière d'aide et d'action sociale, l'année 2019 a été marquée par la contractualisation avec l'État sur la « stratégie pauvreté », et des initiatives innovantes en matière d'insertion comme la plate forme dématérialisée « Tarn-et-Garonne Emploi ».

Enfin, 2019 se caractérise aussi par de grands projets avec la finalisation des travaux de construction de la Halle Sportive du collège Azana (Montauban), le lancement des travaux de construction du 18e collège Simone Veil à Verdun-sur-Garonne, le début des travaux de restructuration de la demi-pension du collège Pays de Serres de Lauzerte et les travaux de restructuration de la SEGPA du collège Pierre Darasse (Caussade), sans oublier le bâtiment des archives départementales et les MDS.

Ce rapport d'activité en est le reflet : toujours à l'appui des acteurs locaux, le Conseil départemental sait anticiper et prendre les mesures qui s'imposent pour répondre aux problématiques concrètes du territoire et de ses habitants.



Christian ASTRUC
Président du Conseil départemental

Sommaire

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL	1
LE PRÉSIDENT	1
L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE	1
LA COMMISSION PERMANENTE	2

POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET ÉQUILIBRÉ	4
--	---

DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES	5
MODERNISER ET SÉCURISER LE RESEAU ROUTIER	5
Les interventions sur le réseau.....	5
La sécurité routière, une priorité.....	5
La conservation du Domaine Public Routier Départemental.....	6
UN ACCOMPAGNEMENT CONSTANT À LA LIGNE LGV	9
RENFORCER LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE EN ZONE RURALE	9
RÉUSSIR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DE DÉVELOPPEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT	10
Le programme de montée en débit de l'ADSL.....	10
Le lancement du programme 100 % Fibre Optique.....	11
L'amélioration de la couverture de la téléphonie mobile.....	12
Le développement des usages du numérique.....	13

MAINTENIR DES EQUIPEMENTS, DES SERVICES ET UNE ECONOMIE DE PROXIMITE	14
SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	14
L'ingénierie territoriale : Tarn et Garonne Conseils Collectivités.....	14
Les subventions aux collectivités locales pour la réalisation d'équipements structurants.....	14
ORGANISER LE TERRITOIRE ET LE MAINTIEN DES SERVICES DE PROXIMITÉ	16

Le schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP).....	16
Le schéma de présence postale.....	18
Le soutien à une économie agricole de proximité.....	19
La politique « Bien manger en Tarn-et-garonne ».....	21

PROMOUVOIR LE TERRITOIRE	22
ORGANISER LA PROMOTION DU TERRITOIRE DANS LE CADRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DU TOURISME ET DES LOISIRS	22
L'ADT 82 – agence de développement touristique / Tarn-et-Garonne Tourisme... ..	22
L'appui aux actions touristiques développées par les associations.....	23
Les aides aux projets d'investissement des collectivités locales en matière touristique.....	23
PORTER DES PROJETS D'ENVERGURE	23
Valorisation touristique de la grotte de Bruniquel : le mystère Néandertal.....	23
La mise en valeur de la pente d'eau de Montech.....	24
Valorisation et sécurisation du chemin de Saint Jacques de Compostelle.....	24
Développement de la véloroute Gorges et Vallée de l'Aveyron.....	25

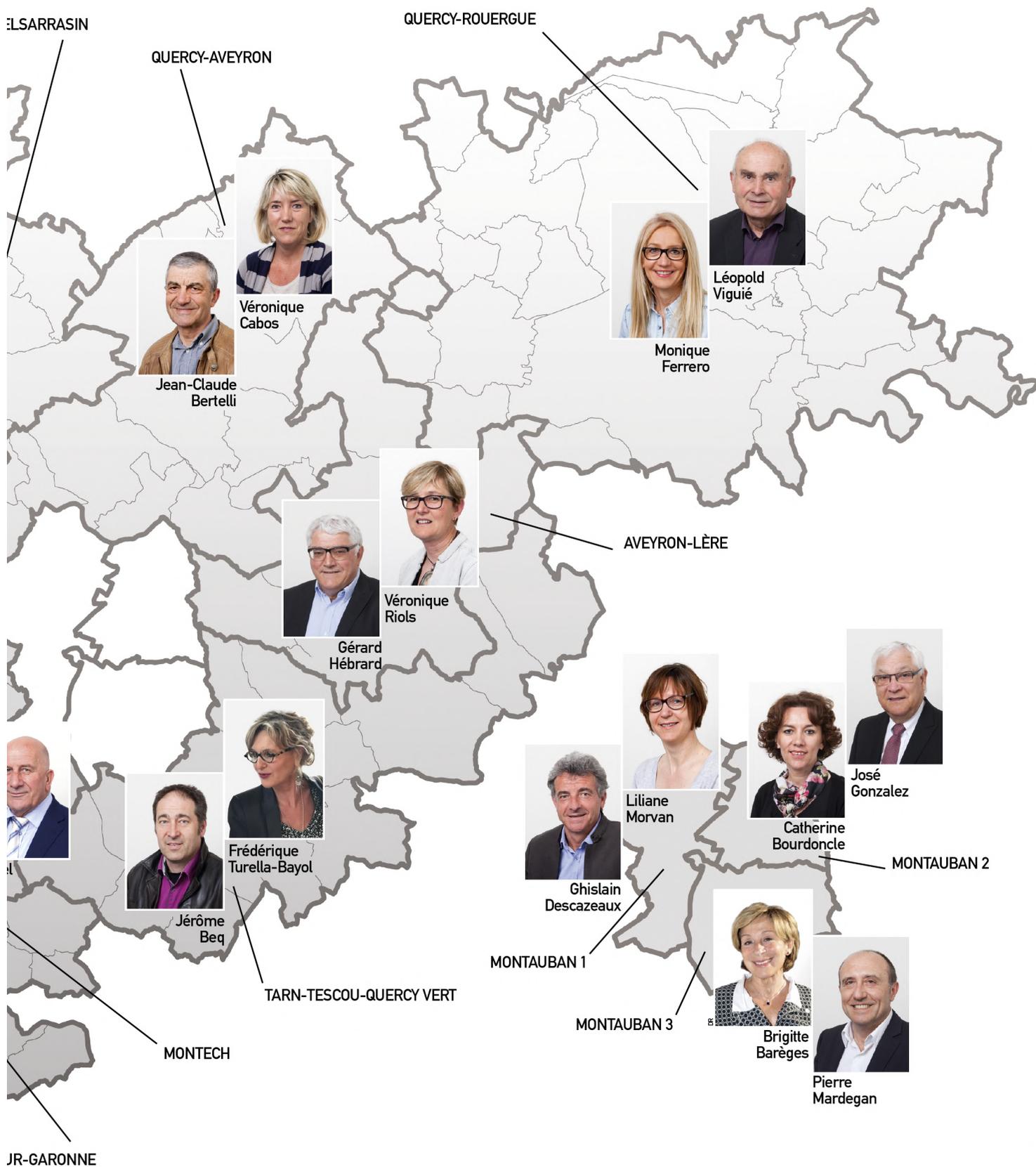
POUR UNE SOCIÉTÉ ÉPANOUIE ET ÉMANCIPÉE	26
---	----

ÊTRE UN ACTEUR MAJEUR DE L'INCLUSION SOCIALE	27
SOUTENIR LA FAMILLE ET PROTÉGER L'ENFANCE	28
La protection maternelle et infantile.....	28
Le soutien et la protection de l'enfant.....	30
FAVORISER LE RETOUR À L'EMPLOI	32
Le RSA : un financement contrôlé.....	32
Les politiques d'insertion.....	33
PRENDRE EN COMPTE LES FRAGILITÉS	34
La perte d'autonomie.....	34
L'aide sociale en direction des personnes âgées.....	35

FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT ET ACCOMPAGNER LES PARCOURS.....	35	POUR UNE ACTION DURABLE AU BÉNÉFICE DES TARN-ET-GARONNAIS.....	53
La production et la réhabilitation de logements.....	36	LE CHOIX DE LA RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE.....	54
L'accès et le maintien dans le logement....	37	PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU.....	54
S'INVESTIR DANS LA TRANSMISSION DES SAVOIRS.....	38	Sécurisation de la ressource.....	54
ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES.....	38	La qualité de l'eau.....	55
La construction et l'entretien des bâtiments.....	38	Eau Potable et Assainissement collectif....	55
Le fonctionnement des collèges.....	38	Les interventions du SATESE.....	57
Les équipements en informatique et communication.....	39	PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET VALORISER LES SITES SENSIBLES.....	58
Les aides départementales en faveur des collégiens.....	39	Les Espaces Naturels Sensibles (ENS).....	58
Le transport adapté.....	40	La gestion des rivières et la prise en compte des zones humides.....	59
L'aide départementale aux écoles communales.....	40	L'entretien des sentiers de randonnée et des espaces naturels par la brigade verte.	60
DÉVELOPPER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....	41	LES AUTRES ACTIONS ENVIRONNEMENTALES.....	60
L'offre de formation.....	41	La politique en faveur des déchets et de l'énergie.....	60
La vie étudiante.....	41	Le soutien aux associations.....	60
Le budget annexe du Restaurant Universitaire.....	41	Le plan de prévention du bruit.....	60
La restructuration du site.....	41	GARANTIR LA SÉCURITÉ SANITAIRE, ALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENTALE.....	60
FACILITER L'ACCÈS A UNE OFFRE CULTURELLE ET SPORTIVE DE QUALITÉ...43	43	La sécurité sanitaire.....	61
OUVRIR A LA DÉMARCHE CULTURELLE ET ARTISTIQUE.....	43	La sécurité alimentaire.....	62
Le soutien aux acteurs culturels.....	43	La sécurité environnementale.....	62
L'Espace des Augustins.....	44	OPTIMISER LES RESSOURCES DANS UN CADRE FINANCIER CONTRAINT.....	63
La Médiathèque départementale.....	45	MOBILISER LES SERVICES RESSOURCES POUR UNE MEILLEURE EFFICIENCE.....	63
L'Abbaye de Belleperche.....	46	Les ressources humaines.....	63
Les Archives départementales.....	47	Les affaires juridiques et la commande publique.....	64
CONFORTER L'OFFRE SPORTIVE DES TERRITOIRES.....	48	L'informatique, télécommunications et transformation numérique.....	67
L'aide départementale aux projets structurants.....	49	Les moyens généraux.....	68
Le soutien au sport performance.....	49	Les bâtiments.....	71
Le sport, vecteur de cohésion sociale et d'éducation.....	49	LA GESTION FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT.....	73
La pratique sportive en milieu scolaire....	49	Le compte administratif 2019.....	74
La base de loisirs du Tarn et de la Garonne.....	51	La qualité comptable.....	75
		La dette.....	75
		La trésorerie.....	76
		Le contrat de Cahors.....	76



LE DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

LE PRÉSIDENT :

Élu par les conseillers départementaux pour 6 ans, le Président incarne l'exécutif du Département. Il dirige l'administration, met en œuvre et accomplit les décisions de l'assemblée. Il élabore le budget, ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes de la collectivité.

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE :

Elle constitue l'organe délibérant du Département. Elle définit les grandes orientations de la politique départementale. Son président la réunit en séances publiques au moins une fois par trimestre.

Les séances publiques sont préparées lors des commissions spécialisées au sein desquelles siègent les élus. Ces commissions étudient les dossiers qui viendront à l'ordre du jour et émettent un avis, afin d'éclairer les décisions de l'assemblée.

1ère Commission : finances

Président : Gérard HÉBRARD
Vice-Présidente : Brigitte BARÈGES
Secrétaire : Jean-Philippe BÉSIERS
Membres :
Jean-Michel BAYLET
Jérôme BEQ
Véronique CABOS
José GONZALEZ
Marie-José MAURIÈGE
Véronique RIOLS
Dominique SARDEING-RODRIGUEZ

2ème Commission : affaires générales, personnel

Président : Léopold VIGUIÉ
Vice-Présidente : Brigitte BARÈGES
Secrétaire : Marie-Claude NÈGRE
Membres :
Jean-Claude BERTELLI
Véronique COLOMBIÉ
Francine DEBIAIS

Jean-Luc DEPRINCE
Gérard HÉBRARD
Véronique RIOLS
Dominique SARDEING-RODRIGUEZ

3ème Commission : solidarité, santé, action sociale, handicap et logement

Présidente : Maryse BAULU
Vice-Président : Pierre MARDEGAN
Secrétaire : Véronique COLOMBIÉ
Membres :
Catherine BOURDONCLE
Monique FERRERO
José GONZALEZ
Colette JALAISE
Marie-José MAURIÈGE
Marie-Claude NÈGRE
Léopold VIGUIÉ

4ème Commission : Commission : travaux publics, voirie, bâtiments départementaux

Président : Jean-Claude BERTELLI
Vice-Président : Gérard HÉBRARD
Secrétaire : Véronique RIOLS
Membres :
Mathieu ALBUGUES
Jérôme BEQ
Jean-Philippe BÉSIERS
Catherine BOURDONCLE
Francine DEBIAIS
Jean-Luc DEPRINCE
Michel WEILL

5ème Commission : éducation, enseignement supérieur, sport

Présidente : Frédérique TURELLA-BAYOL
Vice-Présidente : Colette JALAISE
Secrétaire : Marie-Claude NÈGRE
Membres :
Maryse BAULU
Jérôme BEQ
Jean-Claude BERTELLI
Ghislain DESCAZEAUX
Pierre MARDEGAN
Marie-José MAURIÈGE
Denis ROGER

6ème Commission : agriculture, économie et ruralité

Présidente : Véronique COLOMBIÉ
Vice-Présidente : Véronique CABOS
Secrétaire : Jean-Claude BERTELLI
Membres :
Mathieu ALBUGUES
Véronique RIOLS
Francine DEBIAIS
Jean-Luc DEPRINCE
Liliane MORVAN
Denis ROGER
Léopold VIGUIÉ

7ème Commission : aménagement du territoire, tourisme et patrimoine

Présidente : Francine DEBIAIS
Vice-Présidente : Marie-José MAURIÈGE
Secrétaire : Brigitte BARÈGES
Membres :
Mathieu ALBUGUES
Véronique CABOS
Jean-Luc DEPRINCE
Jean-Michel HENRYOT
Christiane LE CORRE
Liliane MORVAN
Frédérique TURELLA-BAYOL

8ème Commission : environnement

Président : Michel WEILL
Vice-Président : Jean-Claude BERTELLI
Secrétaire : Denis ROGER
Membres :
Maryse BAULU
Brigitte BARÈGES
Jérôme BEQ
Francine DEBIAIS
Colette JALAISE
Dominique SARDEING-RODRIGUEZ
Frédérique TURELLA-BAYOL

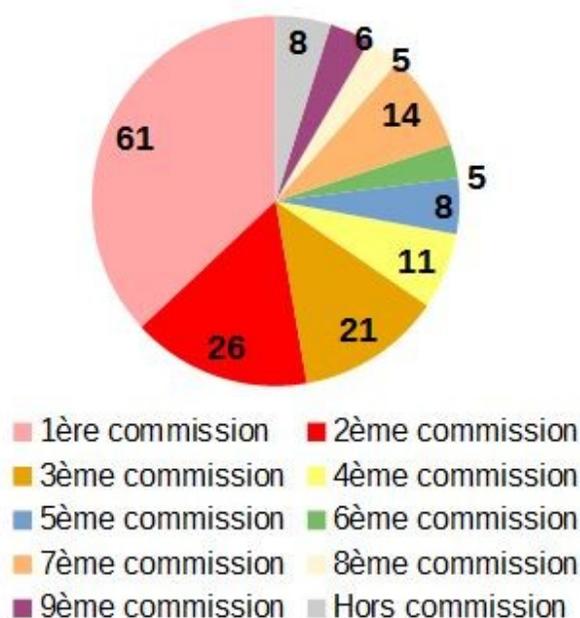
9ème Commission : culture et patrimoine

Président : Ghislain DESCAZEUX
Vice-Président : Jean-Michel HENRYOT
Secrétaire : Monique FERRERO
Membres :
Brigitte BARÈGES
Maryse BAULU
Francine DEBIAIS
Marie-José MAURIÈGE

Marie-Claude NÈGRE
Denis ROGER
Frédérique TURELLA-BAYOL

L'Assemblée s'est réunie 5 fois en 2019 et a produit 165 délibérations.

Délibérations de l'Assemblée départementale (exprimé en pourcentage)



LA COMMISSION PERMANENTE :

Le Président du Conseil départemental préside la commission permanente composée de 9 Vice-Présidents et 9 membres issus des groupes politiques de l'Assemblée départementale. Elle règle les affaires courantes du Département, dans le cadre des délégations d'attributions qui lui sont consenties par l'Assemblée départementale.

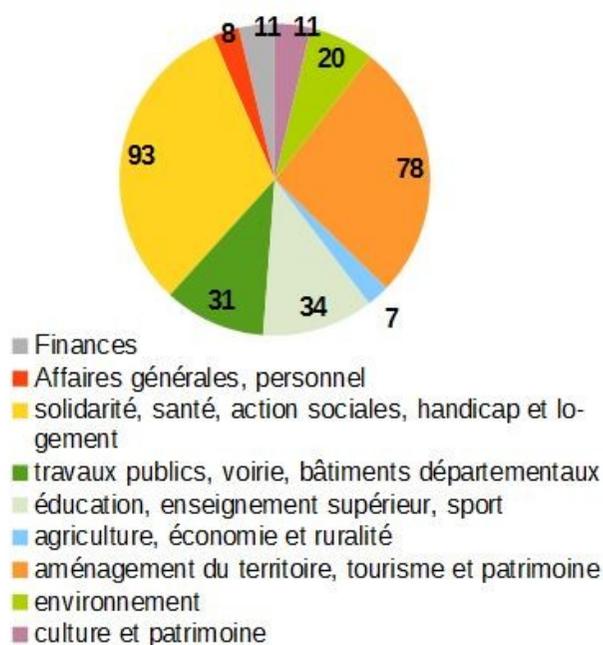
Composition :

Président : Christian ASTRUC
Vice-Présidents :
Marie-José MAURIÈGE : 1ère Vice-Présidente
Pierre MARDEGAN : 2ème Vice-Président
Jean-Michel HENRYOT : 3ème Vice-Président
Gérard HÉBRARD : 4ème Vice-Président
Jean-Philippe BÉSIERS : 5ème Vice-Président

Véronique RIOLS : 6ème Vice-Présidente
Colette JALAISE : 7ème Vice-Présidente
Jérôme BEQ : 8ème Vice-Président
Véronique CABOS : 9ème Vice-Présidente
Autres Membres :
Francine DEBIAIS
Jean-Luc DEPRINCE
Marie-Claude NÈGRE
Michel WEILL
Christiane LE CORRE
Dominique SARDEING-RODRIGUEZ
Ghislain DESCAZEUX
Mathieu ALBUGUES
Monique FERRERO

La commission permanente s'est réunie 10 fois en 2019 et a produit 293 délibérations.

**Délibération de la commission permanente
(exprimé en pourcentage)**



Les délibérations sont publiées sur le site :

<http://www.ledepartement.fr/>

POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET ÉQUILIBRÉ

Lutter contre la fracture territoriale

Espace périphérique, le Tarn-et-Garonne est menacé de dévitalisation malgré une forte croissance démographique. Refusant la logique de fracture territoriale de plus en plus perceptible, le Département, acteur majeur du dynamisme des entreprises, en charge de la solidarité territoriale, s'engage pleinement pour un développement équilibré du territoire tarn-et-garonnais.



DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES

MODERNISER ET SÉCURISER LE RÉSEAU ROUTIER

En 2019 :

- 2 520 km de réseau
- 1 200 ouvrages
- 48 opérations, dont 7 réalisées en régie,
- 11 670 000 € de travaux
- 572 interventions d'urgence

Le Département met en œuvre des politiques d'aménagement, de conservation, d'exploitation et d'entretien d'un réseau routier de 2 520 kilomètres et d'un ensemble d'ouvrages d'art de 1 200 ponts, murs ou dispositifs de soutènement, tunnels et ouvrages d'ouverture supérieure à 2 mètres. La recherche de la qualité, de la sécurité, du maintien du niveau de service, de l'efficacité, de l'innovation et du développement durable, détermine l'ensemble des actions déployées dans ce domaine.

Le Département a en charge la sécurité et le confort des conditions de mobilité des Tarn-et-Garonnais.

Les interventions sur le réseau

Au quotidien, les services de la voirie sont responsables de la viabilité du réseau, notamment en période hivernale, avec 12 circuits de déneigement, opérationnels 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, tous réalisés en régie par les 160 agents des 4 subdivisions départementales.

Au total en 2019, 572 interventions d'urgence ont été réalisées en dehors des plages normales

de travail, pour une durée de plus de 1880 heures.

Une information des usagers a été réalisée par le biais de plusieurs médias :

- le n° vert renseignant sur l'état des routes : 0 800 390 677
- le site internet du Département, <http://www.ledepartement.fr/>
- les réseaux sociaux,
- la presse contactée et alimentée par les informations des services départementaux.

La sécurité routière, une priorité

La signalisation des routes et intersections et la sécurité routière sont au cœur de la politique départementale en matière de voirie et d'aménagement.

Le programme d'investissement en matière de signalisation verticale permanente s'est poursuivi et a été complété par la mise en place de nouveaux panneaux afin de répondre aux demandes de modification des régimes de vitesse et de priorité, à la signalisation de zones dangereuses, ainsi qu'aux besoins d'équipement des carrefours nouvellement aménagés.

En matière de sécurité routière, le Département était présent lors des réunions du Comité de pilotage de la Sécurité Routière, dirigé par la Préfecture de Tarn-et-Garonne.

Le Plan d'Actions de Sécurité Routière 2019 a été entièrement réalisé sur la base des enjeux visant, d'une part, à protéger les usagers vulnérables de la route et, d'autre part, à lutter contre les comportements accidentogènes, notamment les addictions au volant.

En matière de comptages routiers, près de 300 mesures ont été effectuées en 2019, elles permettent de connaître l'intensité du trafic VL et PL mais aussi les vitesses pratiquées par les usagers.

La conservation du Domaine Public Routier Départemental

La politique de conservation du Domaine Public Routier Départemental a été mise en œuvre dans le respect du Règlement de Voirie en vigueur, de même que l'application de la décision du Conseil départemental de participer à l'élaboration ou à la révision des documents d'urbanisme prévisionnels.

Le service en charge de l'élaboration des documents a produit 805 arrêtés d'occupation du domaine public, 15 arrêtés permanents de circulation, 195 arrêtés temporaires de circulation (travaux), chiffres en nette augmentation par rapport à 2018.

L'élaboration et la révision des documents d'urbanisme

Ce sont plus de 488 avis sur autorisation des sols qui ont été émis et 36 participations à des procédures d'urbanisme lancées.

La gestion des propriétés départementales, existantes ou futures, exercée au plan des cessions ou des acquisitions foncières (pour nouveaux projets et travaux), nécessite un suivi quotidien des tâches d'organisation matérielle des transferts de propriété (commande des plans d'arpentage, rapports à l'Assemblée, préparation et suivi des actes notariés).

Bilan des programmes annuels voirie

Les programmes antérieurs à 2016, votés par l'Assemblée, sont entièrement réalisés.

- sur le programme de travaux 2016-2017 :

1 opération est en cours de travaux (reprofillement de chaussée RD6 à Verdun sur Garonne) sur 2020.

- Sur le programme de travaux 2017-2018 :

Toutes les opérations sont terminées.

- Sur le programme de travaux 2018-2019 :

Toutes les opérations ont été lancées :

48 opérations sont terminées,
1 opération es en cours de travaux,
1 opération est en attente de démarrage.

- Sur le programme de travaux 2019-2020 :

30 opérations sont terminées,
7 opérations sont en cours de travaux,
16 opérations sont lancées,
5 opérations restent à lancer.

Les principaux chantiers en 2019 :

➔ La remise en état de chaussées hors agglomération :

- la RD 2 à Durfort-Lacapelette et Lafrançaise
- la RD 66 à Albias
- la RD 115 à Nègrepelisse
- la RD 200 (Vélo Voie Verte) à Castelsarrasin
- la RD 926 de Septfonds à Caylus
- la RD 927 à Lafrançaise
- la RD 930 à Labastide Saint Pierre
- la RD 999 de Varennes à Saint-Nauphary



RD 200 (vélo voie verte) à Castelsarrasin

➔ Des aménagements de sécurité routière :

- carrefour RD 26/Maison de santé à Saint Nicolas de la Grave
- carrefour RD 813 / RD 116 / Zone d'activités à Pommevic
- carrefour RD 820/RD 6 à Dieupentale
- carrefour RD 958/RD 51/VC à Montbeton



Carrefour RD 820/RD 6 à Dieupentale



RD 813 à Boudou

➔ Des réparations importantes sur les ouvrages d'art :

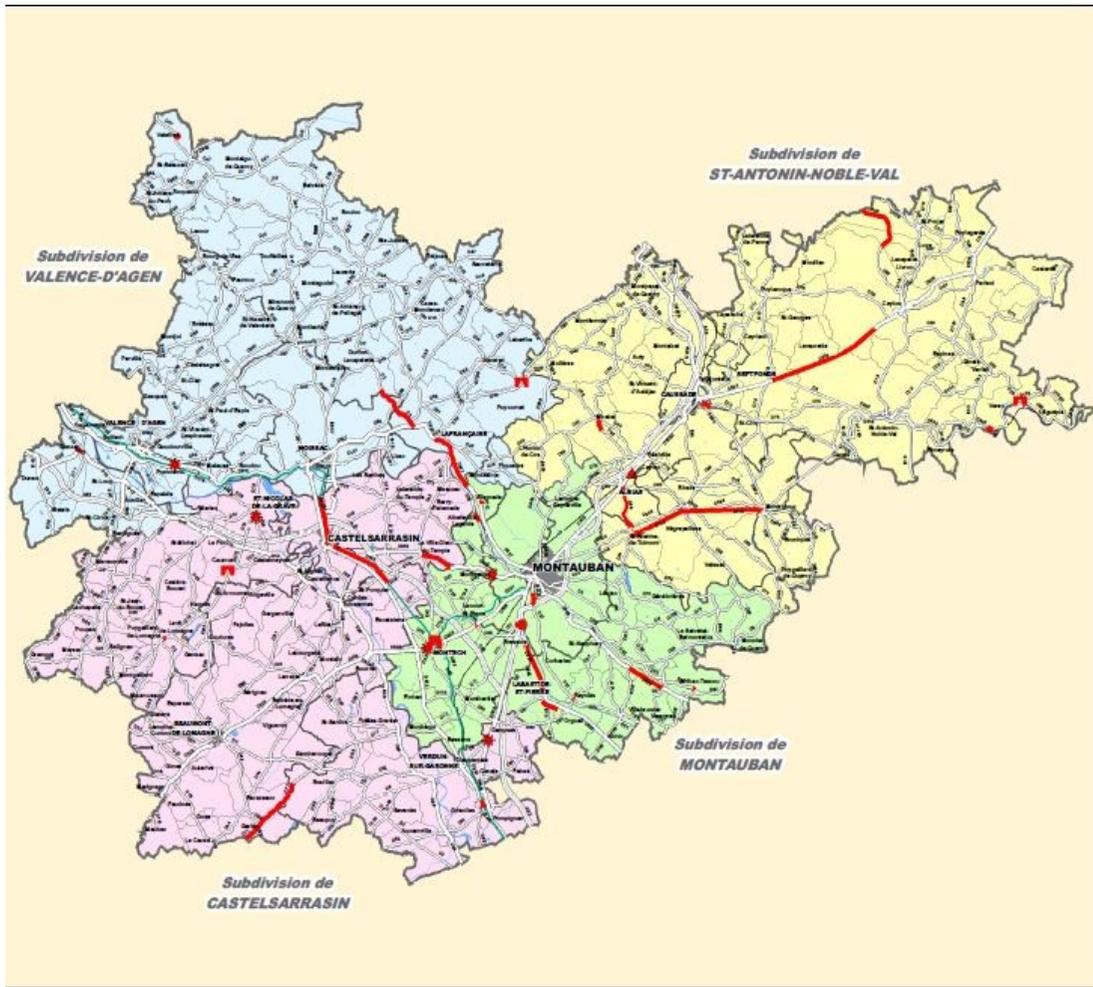
- le pont sur le Lemboulas RD 34 à Vazerac
- le pont sur le canal des deux mers RD 928 à Montech
- la réparation de falaises RD 958 à Varen

➔ Des réfections de couche de roulement en traverse urbaine en accompagnement de travaux communaux :

- RD 15 à Lavit-de-Lomagne
- RD 21 à Montauban
- RD 47 à Valeilles
- RD 72 à Albefeuille Lagarde
- RD 94b à Grisolles

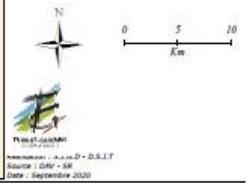
➔ Des remises en état de routes ayant connu des effondrements ou des éboulements liés aux fortes intempéries du printemps 2018 :

- RD 44 à Le Causé
- RD 86 e à La Chapelle
- RD 813 à Boudou



**DEPARTEMENT DE
TARN-ET-GARONNE**
-
Voirie Départementale
-
**Travaux réalisés
en 2019**

- Réparation Ouvrage d'Art
- * Aménagement carrefour giratoire
- ▲ Dégagement de visibilité
- Réfection anneau giratoire
- Reprofillement de chaussée



UN ACCOMPAGNEMENT CONSTANT À LA LIGNE LGV

En 2019, la période de pause dans l'avancement du projet de Ligne à Grande Vitesse entre Bordeaux et Toulouse, s'est prolongée dans l'attente des décisions ministérielles faisant suite à la promulgation de la Loi d'Orientation des Mobilités 2019.

La Cour administrative d'appel de Bordeaux a rejeté les recours de plusieurs associations. Ce recours portait sur l'annulation de la déclaration d'utilité publique réalisée le 4 janvier 2016.

SNCF Réseau obtient ainsi notamment l'aval pour procéder aux travaux nécessaires à la réalisation des aménagements ferroviaires au Nord de Toulouse, dans les communes de Fenouillet, Lespinasse, Saint-Jory et Castelnau d'Estrétefonds.

Alors qu'un amendement de la loi mobilité permettant de créer des sociétés de projets, regroupant État et collectivités, spécifiquement dédiées à de grands projets d'aménagement comme la LGV Bordeaux-Toulouse, a été adopté fin 2019, **le chantier de ce projet ferroviaire (dont le coût est estimé à environ 7,5 milliards d'euros) pourrait débuter en 2022**, pour une livraison du chantier espérée à l'horizon 2030.

Ce calendrier hypothétique passe par une mise en place des statuts de la société de projets, la définition de la nature des taxes, la répartition des financements entre l'Europe, l'État et les collectivités.

Par ailleurs, **la Direction départementale des territoires a poursuivi le pilotage, en partenariat avec** les trois principales collectivités du Tarn-et-Garonne (**le Département**, le Grand Montauban, la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne) de **l'étude générale sur les déplacements dans le sud du département.**

En lien avec une étude similaire en cours sur le nord de la métropole Toulousaine, l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse aire métropolitaine avait porté un diagnostic complet actuel et proposé des projections aux horizons 2025 et 2040 sur les forces et faiblesses, menaces et opportunités que présente et présentera le territoire étudié.

Cette première phase de diagnostic a été suivie d'une phase de **construction d'un schéma directeur des mobilités** qui devrait déboucher sur l'élaboration d'un programme d'actions opérationnel.

La démarche s'est conclue le 6 décembre 2019 par un comité territorial présidé par le Préfet de Tarn et Garonne en présence du Préfet de région.

A cette occasion, un schéma-cible des mobilités et des scénarios d'organisation des collectivités pour le mettre en œuvre ont été développés, prenant en compte les différents niveaux de prises de compétence et les ressources associées.

RENFORCER LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE EN ZONE RURALE

Dans le cadre du développement territorial, le Département veille à la qualité de l'alimentation électrique en zones rurales, via le Syndicat départemental, partenaire incontournable des maires dans ce domaine.

A ce titre, le Département a participé financièrement à la réalisation de 17 renforcements basse tension en électricité dans les zones rurales.

La subvention servie par le Département au Syndicat Départemental d'Énergie s'est élevée à 686 021 € en 2019.

RÉUSSIR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DE DÉVELOPPEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT

Financement des aménagements

- 36,33 M€ de part publique
- 19,13 M€ de l'Etat
- 9,94 M€ de la Région
- 7,26 M€ de financement locaux prévus
(Département 2/3 et EPCI 1/3)

En regroupant le Conseil départemental et les communautés de communes de Tarn-et-Garonne, la création du Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique en Février 2016 a permis la mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement numérique (le « SDAN ») porté par le Département depuis 2012.

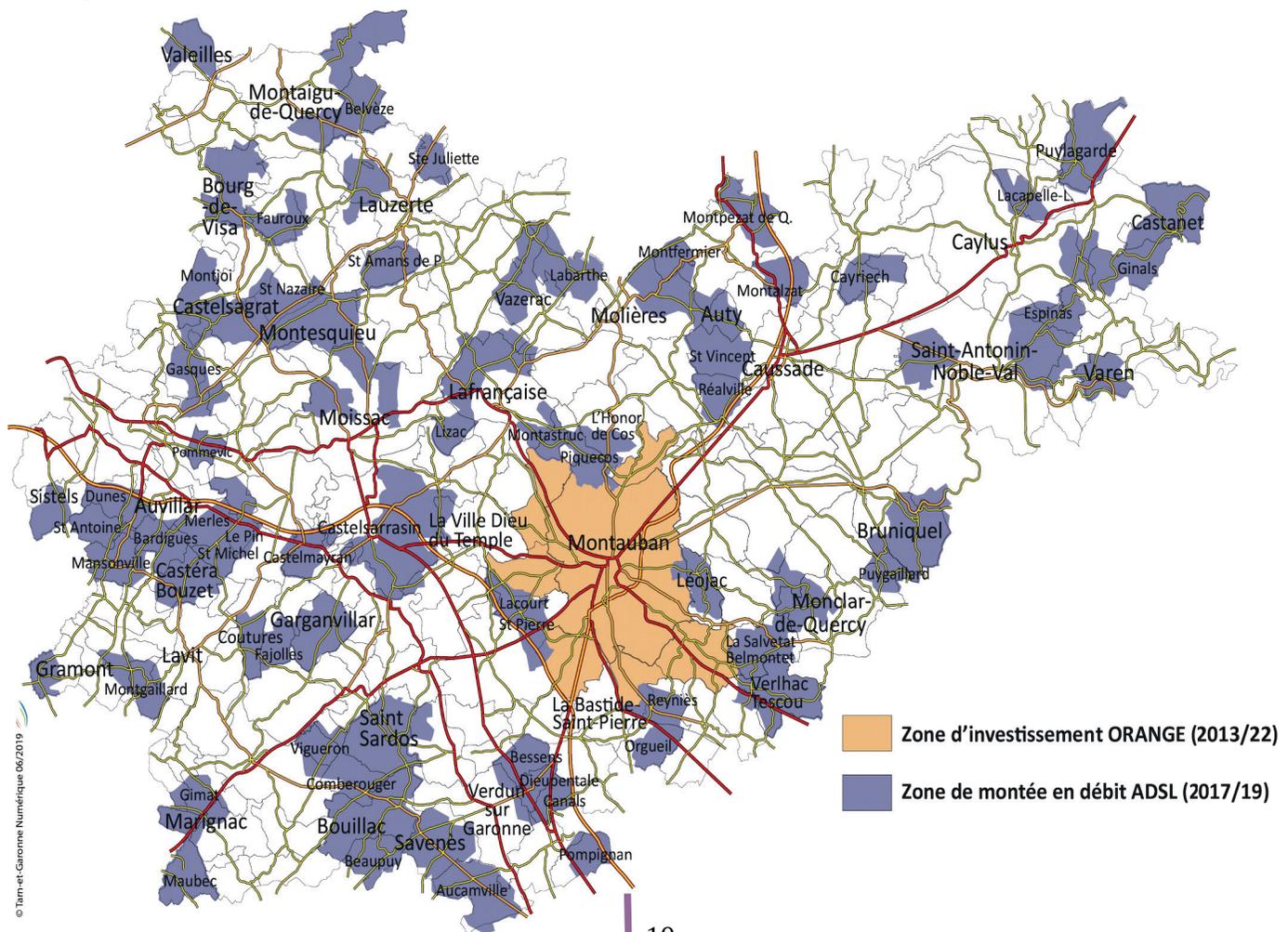
Cette structure publique a pour mission d'assurer l'aménagement numérique du territoire, de promouvoir et développer les usages et les services numériques.

Le programme de montée en débit de l'ADSL

- 21 opérations en 2019
- 16 000 foyers impactés au total
- 12 300 000 €

L'année 2019 a vu se terminer ce projet de Montée en Débit de l'ADSL avec 21 Nœuds de raccordement d'abonnés « montée en débit » qui ont été mis en service sur les communes de : Goudourville et Gasques, Le Pin, Merles, Saint-Antoine, Saint-Michel, Sistels, Labarthe, Vazerac, Comberouger, Pompignan, Maubec, Valeilles, Espinas, Lacapelle-Livron, Saint-Antonin-Noble-Val, La Salvetat-Belmontet, Castelsarrasin-La Villedieu-du-temple (Cloutiers), Durfort-Lacapelette, Lizac et Montesquieu. Ces mises en service ont donné lieu à l'organisation de réunions publiques.

Au total, entre 2016 et 2019, ce sont donc 79 opérations de montée en débit réalisées, pour



près de de 18 000 foyers, entreprises et sites publics.

Ce programme de montée en débit, mis en œuvre pour **réduire les fractures et les inégalités territoriales en matière d'aménagement numérique** dans l'attente de la fibre optique, se révèle être une première étape particulièrement **bienvenue dans le contexte de crise sanitaire que nous traversons**.

Le lancement du programme 100 % Fibre Optique

- 100 % des foyers, entreprises et sites publics du département équipés en fibre optique d'ici fin 2022 (hors Grand Montauban)
- 115 000 prises
- coût global du projet : 244 M€
- part d'investissement public : 21,7 M€

Décidé en octobre 2017 par le Conseil Syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, le choix de mettre en place une délégation de service public (DSP) concessive pour financer, construire et exploiter un réseau fibre optique jusque chez l'abonné (FttH) a fait l'objet de plusieurs étapes de consultations formelles à l'issue desquelles un appel à candidatures a été lancé, en avril 2018.

Suite à un vote unanime le Conseil syndical de Tarn-et-Garonne Numérique a, le 7 janvier 2019, signé un contrat de DSP concessive avec Altitude Infrastructure.

Une signature publique a été organisée le 20 mars 2019 au Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, en présence des co-financeurs du projet, des conseillers départementaux et des maires et présidents d'EPCI du département, notamment.

Comme c'est l'usage, une société ad hoc a ensuite été créée sous le nom d'OCTOGONE FIBRE, venant se substituer en tant que

délégataire au groupement mentionné ci-dessus, et ce afin de porter la construction et l'exploitation du programme 100 % Fibre sur le territoire du Tarn-et-Garonne.

Le 17 octobre 2019, a été inauguré sur la commune de Labastide St Pierre la pose du premier NRO (nœud de raccordement optique) en présence de tous les co-financeurs du projet.

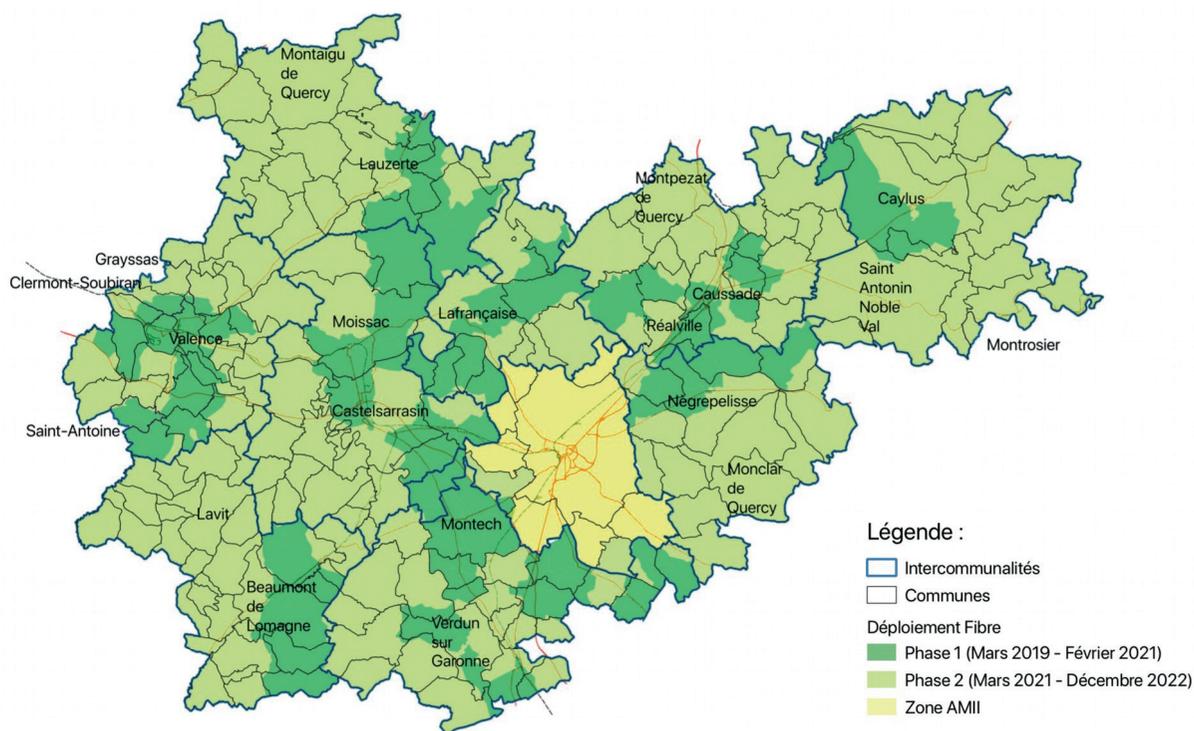
Au total en 2019, 6 NRO (Labastide Saint Pierre, Montech, Nègrepelisse, Castelsarrasin, Valence d'Agen, Saint Loup) et 10 Sous Répartiteur Optique (Labastide Saint Pierre, Campsas, Monbéqui, Montech, Escatalens et Castelsarrasin) ont été installés.



NRO Montech

Afin d'informer au mieux les élus du projet 100% Fibre, 2 565 courriers accompagnés de plaquettes ont été envoyés en avril 2019 à chaque maire et conseiller municipal du département afin de les informer sur les modalités de déploiement de la fibre à l'horizon 2022.

En septembre 2019, un Guide des Élus a également été créé et édité en 5 000 exemplaires, afin de pouvoir accompagner les élus dans la compréhension du déploiement de la fibre optique et leur apporter des réponses aux questions le plus souvent posées par leurs administrés.



L'amélioration de la couverture de la téléphonie mobile

Entre janvier 2017 et juin 2018, le dispositif « d'appel à projet France Mobile » a permis à 33 communes tarn-et-garonnaises de signaler leurs difficultés de couverture mobile auprès de l'Etat, en vue de bénéficier d'un dispositif de financement de nouveaux points hauts mobiles sur fonds publics, après examen contradictoire des opérateurs.

Au printemps 2018, en renonçant à 3 milliards d'euros de redevances des opérateurs sur les fréquences mobiles en échange d'une obligation pour ces derniers d'équiper des secteurs ciblés par la puissance publique, l'Etat signe le « New Deal » mobile. En Juillet 2018, l'Etat lance un nouveau dispositif de couverture ciblée qui prend le relais avec un financement 100% privé.

Pour 2018, le site de Ginals a été retenu. SFR est chargé de mettre en service deux sites relais d'ici juillet 2020.

En 2019, le département a reçu une dotation de 5 sites. Ces sites vont permettre d'apporter un bon niveau de services aux communes de Lafitte, Lachapelle, Mansonville, Saint-Jean-du-Bouzet, Varennes, Verlhac-Tescou, Angeville, Coutures, Fajolles, Génébrières et Vaïssac. Ces sites devront règlementairement entrer en service en 2021.

La dotation 2020 est également de 5 sites relais. Il a été proposé de cibler la couverture des communes d'Espinas (St Amans - Barry de Cas), Montesquieu, Asques, Castéra-Bouzet, Saint-Paul-d'Espis et Durfort-Lacapelette.

A noter que plusieurs demandes de révision de cette dotation ont été formulées en octobre 2018 et mars 2019 par le Préfet, le Président du Conseil départemental, et le Président de Tarn-et-Garonne Numérique notamment auprès de la Ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du Territoire, du Président de l'association des Maires de France, du Directeur de l'Agence France Mobile.

Le développement des usages du numérique

Le syndicat Tarn-et-Garonne Numérique porte le Schéma Directeur des usages Numériques (SDUSN), outil visant à :

- d'une part, dresser un état des lieux complet à l'échelle départementale et à celle de chaque intercommunalité, de la place du numérique dans les politiques locales et de ses dynamiques ;
- d'autre part, de permettre à chaque collectivité de définir sa stratégie numérique, reposant sur ses spécificités et sur les axes qu'elle souhaite développer.

Associant l'ensemble des territoires et des acteurs à la structuration de politiques départementales sur les usages numériques, le SDUSN doit ainsi fixer un cap au développement du numérique sur certains sujets comme l'inclusion numérique, l'E-Administration, les mobilités, le télétravail...

Il vient compléter le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité aux Services Publics (SDAASP) porté par l'Etat et le Département, et la Stratégie Départementale d'Inclusion Numérique (SDIN) porté par le Département.

La fin d'année 2019 a permis de structurer les instances de gouvernance, et d'organiser les étapes de consultation et de concertation avec les différents acteurs afin de pouvoir aboutir à un pré-diagnostic courant 2020 et de déterminer les grands axes transversaux sur lesquels sera construit le SDUSN.

Ce schéma, en préparant et accompagnant la transition numérique et l'offre de nouveaux services numériques, a pour ambition de s'adapter aux mutations des territoires

(équilibre territoires urbains/territoires isolés ou ruraux).

Enfin, le site internet de Tarn-et-Garonne Numérique, renseigne depuis fin 2019 sur les programmes d'aménagement numérique, et sur l'éligibilité des publics via un test d'éligibilité instantané, sur la cartographie de déploiement du réseau et sur les modalités d'accès aux offres.

Le projet de portail Open data en lien avec le site est également en cours de finalisation afin de permettre à l'ensemble des collectivités et organismes qui le souhaitent d'ouvrir certaines de leurs données au public et de faire face à leur obligation en la matière.

82numerique.fr

MAINTENIR DES EQUIPEMENTS, DES SERVICES ET UNE ECONOMIE DE PROXIMITE

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le Département reste le partenaire privilégié des communes et des communautés de communes pour accompagner leur développement : il intervient dès la conception des projets, par sa politique de soutien à l'ingénierie territoriale, jusqu'à leur financement, avec un large panel de subventions adaptées aux besoins des collectivités rurales.

Ainsi, au-delà de l'exercice de ses compétences propres, le Département accompagne les communes et leurs groupements dans la mise en œuvre et le financement de leurs projets locaux.

Ces interventions en faveur du développement des territoires, de l'activité et de l'égalité, s'inscrivent dans la vocation du Département à incarner la solidarité territoriale reconnue dans la loi NOTRe.

L'ingénierie territoriale : Tarn et Garonne Conseils Collectivités

- 47 opérations suivies dans le cadre de mandats, en voie d'achèvement
- 34 nouvelles opérations dans le cadre de l'assistance- conseil
- 14 nouvelles opérations dans le cadre des interventions ponctuelles
- 16 opérations antérieures toujours en cours en 2019

Le fonds de concours départemental d'aide aux collectivités locales affecté initialement au financement des études préalables et des missions de conduite d'opération engagées par les communes ou leurs groupements a été supprimé et remplacé par une nouvelle politique de soutien à l'ingénierie territoriale votée lors du Budget primitif 2018.

La cellule Tarn et Garonne Conseils Collectivités intervient désormais auprès des collectivités pour apporter conseils et assistance (mise en place des procédures administratives, recherche de financements, montage d'opérations...) gratuitement, sur la base de 10 jours par opération, et 5 jours pour des interventions ponctuelles.

Sur chacune de ces interventions TGCC a pu mesurer le besoin important d'accompagnement des collectivités. Il est constaté que la quasi-totalité des sollicitations fait appel aux 10 jours de crédits disponible par opération pour les communes.

Les missions d'interventions ponctuelles (5 jours par an) sont très minoritaires, ce qui relève la forte attente en ingénierie exprimée par les collectivités en lien avec les contraintes financières, administratives et techniques qui pèsent aujourd'hui sur elles.

L'organisation de visites sur site en amorce de projet s'est révélé être une véritable aide à la décision pour les élus qui apprécient de pouvoir se projeter sur des réalisations concrètes.

Les subventions aux collectivités locales pour la réalisation d'équipements structurants

Les projets subventionnables s'inscrivent dans les domaines d'intervention suivants :

Bâtiments communaux

- 165 dossiers traités
- 2 254 606 € d'aides

Pour l'entretien et la création de bâtiments communaux, de salles polyvalentes, culturelles, de réunion et locaux périscolaires, de réhabilitation du patrimoine commémoratif.



Bouloc : salle polyvalente



Cazes Mondenard : mairie

Habitat et cadre de vie

- 122 dossiers traités
- 1 896 793 € d'aides

Pour des actions publiques de mise en valeur des bourgs, des travaux d'investissement pour les aménagements de villages, de résorption de l'habitat insalubre et la création de lotissements de qualité.



Cazals



Pommevic : Aménagement de la place

Voirie

- 3 436 766 € de dotation

Répartie sur les différentes politiques :

- dotation annuelle aux communes et EPCI pour les travaux d'investissement sur la voirie communale,
- aide :
 - . aux travaux d'accompagnement sur les abords des routes départementales en zone urbaine, aménagement de carrefour,
 - . à la réfection des ponts situés sur la voirie communale,
 - . aux dégâts exceptionnels et imprévus sur la voirie communale,
- répartition du produit des amendes de police,

- aide à l'aménagement d'aires de covoiturage et au développement de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Les contrats d'équipements

- 10 contrats en cours
- pour un montant de subventions total de 1 030 030 €

Le Département soutient les communes en contractualisant les subventions qu'il leur attribue à travers des contrats d'équipement.

Chaque contrat arrêté avec une commune prévoit un programme d'investissement à exécuter sur trois à cinq ans et détermine l'aide globale afférente à la mise en œuvre des politiques mobilisables (bâtiments communaux, cadre de vie, voirie, scolaire, sport, logement...).

Cet outil permet de privilégier une vision du développement à moyen terme et bénéficier d'une trésorerie en début d'opération.

<https://cd82prod.mgcloud.fr/aides>

ORGANISER LE TERRITOIRE ET LE MAINTIEN DES SERVICES DE PROXIMITÉ

Le schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)

L'État et le Département portent conjointement l'élaboration du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public conformément à la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire et à la Loi Notre.

L'objectif, particulièrement crucial en zone rurale, est de faciliter l'accès aux services publics pour tous et toutes quel que soient les modes de vie, les pratiques et les usages.

En juin 2018, l'assemblée départementale a validé le SDAASP pour la période 2018/2023, entériné par arrêté préfectoral du 19 juillet 2018.

Des groupes de travail rassemblant les partenaires référents ont été mis en place pour chacun des trois axes prioritaires du plan d'actions sur 6 ans. Ils ont pour prérogative de suivre l'avancement des réalisations et de fixer les priorités annuelles d'actions.

Au titre de l'axe 1 : développer les services à la population : l'année 2019 a été principalement consacrée à **l'accompagnement de la transformation des maisons de services au Public en structures "France Services"**.



France services

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cette montée en gamme des MSAP fait suite à la décision, le 25 avril 2019, du Président de la République qui a acté le déploiement d'un réseau France Services à l'échelle nationale, devant permettre aux citoyens de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près du terrain, avec :

- une meilleure accessibilité au travers d'accueils physiques polyvalents,
- une plus grande simplicité des démarches administratives avec le regroupement en un même lieu, physique ou itinérant, des services de l'État, des opérateurs et des collectivités locales,

- une qualité de service renforcée avec l'ajout d'un 2ème agent dans chaque structure France Services, assorti d'un plan de formation des agents polyvalents et la définition d'un bouquet de services homogènes dans l'ensemble du réseau.

Dans ce cadre, il a été identifié, un plan de montée en gamme pour chacune des **14 MSAP du département** (8 publiques et 6 portées par Le Groupe la Poste), leur permettant d'envisager, au plus tard à horizon 2022, de répondre aux critères de la labellisation "France services".

Ainsi, une première vague de labellisation a été proposée en septembre 2019, garantissant une transformation effective de **5 MSAP en France services au 1er janvier 2020** : Grisolles (et son antenne à Labastide St Pierre), Négrepelisse (et son antenne à Monclar-de-Quercy), Lafrançaise, Lauzerte et St-Nicolas-de-la Grave.

En 2020, une seconde vague de labellisation devrait être opérée, suivi par d'autres jusqu'en 2022.

Par ailleurs, la mission ruralité s'est penchée en 2019 sur l'identification des projets de création de nouvelles structures "France services", qui viendront compléter le maillage territorial actuel :

- projet du Quercy caussadais, de Montech (CC Grand Sud Tarn-et-Garonne), Beaumont-de-Lomagne et Castelsarrasin.

Enfin, en novembre 2019, le Département s'est proposé d'animer la réflexion autour de la question de l'itinérance des services à travers la création d'un **bus "France Services"**. Pour cela, un eductour sera organisé visant la découverte d'un projet de ce type sur la communauté d'agglomération du Grand Cahors.

Au titre de l'axe 2 : développer les services à la population : Pour favoriser de nouvelles installations de médecins généralistes dans le département et notamment dans les zones les plus affectées par la désertification médicale, le Conseil départemental s'est mobilisé autour d'un public spécifique à savoir les jeunes internes en médecine générale.

- forum du choix des internes à l'université de médecine de Rangueil le 1er octobre 2019 :

Le stand départemental a reçu environ 70 étudiants ; les questions les plus abordées étant la possibilité de logement près de leur lieu de stage et le fonctionnement du service des urgences.



- création d'une identité visuelle départementale en partenariat avec l'Institut supérieur Couleur Image et Design du centre universitaire de Montauban

- site Web du CD :

Une rubrique "accès aux soins" a été créée sur le site du Conseil Départemental. Il y figure le fonctionnement de la mission accueil des internes, les postes à pourvoir au sein des MSP et centres de santé, le livret "accueil des internes" consultable en ligne, ainsi qu'une carte

interactive du Tarn-et-Garonne avec les différentes Maisons de Santé Pluridisciplinaires, les Maisons des Solidarités et les Maisons Départementales des Personnes Handicapées sur le territoire.

- politique d'aide a la création d'hébergement en faveur des étudiants en santé :

Par délibération du 3 avril 2019, le Conseil Départemental a approuvé la nouvelle politique en faveur de la création de logements collectifs pour les étudiants en santé. Cette nouvelle aide financière, à l'adresse des communes et EPCI à vocation à développer les capacités d'accueil du territoire pour les étudiants stagiaires en médecine générale et autres étudiants des professions paramédicales sur une base de colocation. Elle s'appuie sur un partenariat local avec les médecins généralistes et s'entend selon des dispositions financières garantissant aux étudiants un loyer inférieur ou égal à 200 €/mois.

En 2019, trois dossiers de demande de financement ont été déposés auprès du Département : **Caussade** avec une capacité de 6 personnes en chambres individuelles (ouverture envisagée : mars 2021), **Saint Nicolas de la Grave avec une** capacité d'accueil de 4 personnes en chambres individuelles (ouverture : mars 2021), **Communauté de Communes des 2 Rives** avec une capacité d'accueil de 3 personnes en chambres individuelles (ouverture : Novembre 2020).

En parallèle, **le Département soutient l'investissement en faveur de l'exercice médical coordonné à travers le financement des projet de création et/ou d'extension des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) et Centres de Santé portés par des collectivités locales et labellisées par l'Agence régionale de Santé.**

Dans ce cadre, en 2019, les MSP de Lavit, Beaumont de Lomagne, St Nicolas de la Grave et Lafrançaise ont été inaugurées, cofinancées par le Département à hauteur de 150 000 € chacune. De plus, la commission permanente du 27 août 2019 a approuvé le financement de la réhabilitation de la MSP de Montricoux à hauteur de 128 260 €.



Enfin, au titre de l'axe 3 : développer les services à la population :

Une première rencontre des partenaires concernés a eu lieu le 8 avril 2019 au Conseil départemental permettant de confronter les regards sur des problématiques numériques des usagers. Un projet d'étude a ainsi été présenté au groupe de travail numérique le 3 juillet 2019, lequel a validé techniquement ses objectifs.

L'Assemblée départementale a approuvé le principe d'élaboration du schéma départemental d'inclusion numérique (SDIN) lors du vote des orientations budgétaires le 9 mars 2020.

Le schéma de présence postale

Le Département siège à la Commission départementale de Présence Postale Territoriale (CDPPT), instance de concertation entre la Poste et les élus locaux sur l'organisation des bureaux de poste dans le département.

Dans ce cadre, il concourt à soutenir les requêtes des communes dans leur défense du maintien du service postal, notamment en zone rurale auprès du groupe La Poste.

En 2019, la CDPPT s'est réunie à deux reprises, le 18 février et le 9 juillet afin de travailler sur le renouvellement du contrat de présence postale 2020/2022, dans le cadre d'une démarche participative, initiée à l'échelle nationale et reprise au niveau départemental.

Aussi, en appui à la mise en œuvre du SDAASP et à la montée en compétences des MSAP/FS, il a été validé que le fonds de péréquation, au titre de l'année 2019, viendrait financer à hauteur de 70 000 € les travaux d'un espace de co-working au niveau de la MSAP postale de la Ville-Dieu-du Temple, sur le modèle de la MSAP postale de Saint Clar (32), visitée par une délégation tarn-et-garonnaise en 2018.

Le soutien à une économie agricole de proximité

Depuis de nombreuses années, le Département a mis en œuvre des politiques d'aides à l'agriculture et à l'agro-alimentaire.

La loi portant Nouvelle Organisation des Territoires de la République (NOTRe) a eu pour effet de modifier le cadre d'intervention des collectivités territoriales au premier rang desquelles figurent les Départements et les Régions.

Elle permet toutefois aux Départements de poursuivre ses politiques en matière :

- d'aménagement foncier, qui demeure une compétence obligatoire, en application de la loi de développement des territoires ruraux du 23 février 2005,
- de sécurité sanitaire (article 95 de la loi NOTRe - L 2215-8 et L 3321-1 du code général des

collectivités territoriales) par le biais de notre Laboratoire Vétérinaire Départemental (LVD), tant pour la prévention des risques que pour la gestion des crises sanitaires,

- de tourisme, compétence partagée, au rang duquel l'agrotourisme occupe une place importante en Tarn-et-Garonne,
- de cofinancements, par convention avec la Région et en complément de celle-ci.

Grâce à l'ensemble de ces mesures, le Conseil départemental a conservé son rôle de soutien au service des agriculteurs et des filières locales qui jouent un rôle incontournable dans l'économie du département et en font le premier producteur national de fruits frais.

Assainissement des terres

En 2019

- 2 dossiers pour un budget de 8 573 €

Le Département aide les travaux d'entretien de fossés mères (à l'exclusion des cours d'eau et des fossés de bord de route) sous maîtrise d'ouvrage communale, intercommunale ou d'association foncière. Ces travaux permettent de garantir le bon fonctionnement hydraulique de ces ouvrages qui jouent un rôle d'assainissement des terres agricoles et favorise une bonne évacuation des eaux en cas de fortes précipitations.

Subventions aux CUMA

En 2019

- 44 CUMA bénéficiaires pour un budget de 162 248 €

Le Département accompagne les investissements du secteur agricole, notamment par des aides en faveur des investissements réalisés par les CUMA (coopératives d'utilisation de

matériel agricole), qui jouent un rôle important en permettant aux agriculteurs d'accéder à du matériel performant, tant économiquement que techniquement ou environnementalement, tout en leur évitant un endettement trop important.

Aménagement foncier

En 2019

- 27ha 14a 35ca concernés et 12 bénéficiaires pour un budget de 10 577 €

Les échanges amiables de parcelles agricoles améliorent la structure foncière des exploitations sur la base du volontariat et ce, pour un coût raisonnable. Seuls sont pris en compte les échanges qui présentent un intérêt agricole manifeste. Le Conseil départemental prend en charge 80 % des frais de notaire et de géomètre inhérents à ces procédures.

Aides aux investissements dans les entreprises du secteur agricole

En 2019

- Modernisation de stands : 8 bénéficiaires pour un budget de 8 923 €
- Plaquettes : 3 bénéficiaires pour un budget de 850 €

Le Département aide les organisations de producteurs et les entreprises du secteur agricole, en complémentarité avec la Région pour l'acquisition, la modernisation, l'amélioration de l'équipement nécessaire à la production, la transformation et/ou la commercialisation des produits.

En 2019, deux nouvelles interventions ont ainsi été adoptées par l'assemblée départementale :

- L'aide à la création et à la modernisation d'un stand de vente directe, avec une dépense éligible jusqu'à 5 000 € HT pour un taux d'aide

de 30 % bonifié de 10 % pour les jeunes agriculteurs.

- L'aide à la création de plaquettes promotionnelles, avec une dépense éligible jusqu'à 1 500 € HT pour un taux d'aide de 50 %.

Aides aux mesures agri-environnementales

En 2019

- 6 organismes bénéficiaires pour un budget de 222 935 €

Le Département soutient particulièrement les mesures en faveur de l'environnement mises en œuvre par les exploitants, les organisations professionnelles agricoles ou les associations qui développent des programmes d'expérimentation, de diffusion d'information et d'appui technique auprès des agriculteurs, favorisant ainsi le développement de l'agro-écologie.

Ces mesures, qui répondent à une attente sociétale forte et aux orientations données par l'État, rejoignent les actions du Département en matière environnementale dans le domaine des espaces naturels sensibles (ENS) et de la préservation des milieux aquatiques et des trames verte et bleue.



Incitation à l'assurance contre la grêle

En 2019

- 168 agriculteurs bénéficiaires pour un budget de 59 546 €

Le Département a réhabilité, en 2019, son soutien aux producteurs de fruits et légumes qui, à défaut d'une offre assurantielle multirisque climatique abordable, s'assurent uniquement contre **le risque grêle**. Il s'agit d'une aide sous la forme d'une incitation financière de 15 % d'une dépense éligible jusqu'à 7 600 € HT. L'objectif de ce dispositif est de permettre aux producteurs d'assurer un capital minimum leur offrant la capacité de maintenir et de redémarrer leur activité, suite à un sinistre climatique.

La politique « Bien manger en Tarn-et-Garonne »

Adopté en octobre 2017, le projet départemental « Bien manger en Tarn-et-Garonne » a pour objectif d'une part de **valoriser la production alimentaire locale en développant l'approvisionnement de proximité et d'autre part d'améliorer la qualité des repas distribués en restauration collective.**

Sont ciblés principalement les collèges, le centre universitaire, la base de loisir de Saint-Nicolas et l'IMEP de Mimizan, pour répondre également aux objectifs de la loi EGALIM du 30 octobre 2018, qui prévoit que 50 % des produits utilisés en restauration collective seront des produits locaux ou sous signes d'origine et de qualité (dont 20 % de produits bio) à compter du 1^{er} janvier 2022.

A ce titre, un chargé de mission a été recruté en fin d'année 2019 pour accompagner la démarche auprès des collèges. Un premier audit a pu être réalisé au collège de Valence d'Agen. Il a permis de faire un état des lieux des moyens en locaux, matériel, personnel mais aussi des commandes de produits et menus réalisés. Il est envisagé de réaliser ce type d'audit dans tous les collèges et de quantifier les denrées achetées localement, en circuit court. Deux axes de travail ont été validés : réfléchir à l'acquisition d'un

logiciel spécifique au niveau des collèges et du Département, le lancement d'un appel à compétences auprès d'agriculteurs susceptibles d'être intéressés par la restauration hors domicile.

Une consultation a été faite sur des fruits et légumes frais pour le Restaurant Universitaire et le château avec des critères favorisant les circuits courts.

Le laboratoire vétérinaire départemental a proposé des formations à l'équilibre alimentaire et à la qualité nutritionnelle des repas.

Une convention proposant une incitation financière pour l'approvisionnement en produits frais, de saison et de proximité avec une participation de 10 cts supplémentaires/repas a été proposée fin 2018 à l'ensemble des établissements ; 7 l'ont signé en 2019.



Dans le cadre du développement de l'agrotourisme et des productions locales il a été distribué gratuitement des goûters à base de fruits (concours agricole), mis à disposition un « bar à fruits » (13 jours de présence sur divers salons), réalisé la promotion des productions du département, et initié l'élaboration d'un annuaire de producteurs.

Deux rencontres ont eu lieu avec le Département du Lot-et-Garonne, ce dernier étant très avancé dans la démarche d'approvisionnement des collèges avec des produits issus de circuits courts.

PROMOUVOIR LE TERRITOIRE

ORGANISER LA PROMOTION DU TERRITOIRE DANS LE CADRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DU TOURISME ET DES LOISIRS

Afin de mieux valoriser le territoire, et s'adapter aux nouvelles demandes, le Département a souhaité redéfinir ses priorités et ses objectifs en matière de développement touristique : il a adopté son schéma départemental du tourisme et des loisirs en 2017 pour une durée de 5 ans.

Trois priorités ont été définies :

- Construire et développer des lignes d'offres et de produits touristiques sur les territoires par la mise en place d'équipements structurants,
- Poursuivre et renforcer le développement qualitatif de l'offre en termes d'hébergements touristiques,
- Renforcer l'organisation partenariale en accompagnant la mise en réseau des offices de tourisme.

L'ADT 82 – agence de développement touristique / Tarn-et-Garonne Tourisme

En 2019

- Budget global y compris salon : 1,400 M€

L'ADT 82 est chargé de mettre en œuvre la politique du Département sur la base du nouveau schéma.

En 2019, l'ADT a changé de nom pour devenir « Tarn-et-Garonne Tourisme ».

Pour la promotion départementale, « Tarn-et-Garonne Tourisme » a participé à 18 salons grand public et 11 professionnels en France et à l'étranger, différentes manifestations à vocation

culturelle et touristiques, et a mené des actions de communication presse ainsi que des campagnes d'affichage complétés par une campagne de 50 spots TV.

Le nouveau site internet a été mis en ligne en juin 2019 (www.tourisme-tarnetgaronne.fr), visant à séduire, mettre en valeur l'offre d'hébergement et de loisirs et favoriser les réservations .

Dans le cadre de la plateforme numérique, « Tarn-et-Garonne Tourisme » publie 3 newsletters thématiques visant 3 cibles de clientèle et assure une promotion de la destination Tarn-et-Garonne sur les réseaux sociaux (facebook, twitter, instagram, pinterest, YouTube et linkedin) sous la nouvelle signature « Attendez-vous à l'inattendu ».

La mission de développement et de qualification de l'offre, est menée plus particulièrement à l'aide du déploiement des marques, des référentiels et des labels : Clévacances, Meublés de tourisme, chambres d'hôtes, référence 'Tourisme et Handicap', 'Accueil Vélo', 'Station verte', 'Qualité Tourisme Sud de France'...

« Tarn-et-Garonne Tourisme » anime également le Club des Sites départemental, organise des journées d'échange avec des professionnels et met en place des formations pour les offices de tourisme.



L'appui aux actions touristiques développées par les associations

- 61 demandes traitées
- 290 143 € d'aides

Le Département accompagne les associations et collectivités qui initient des actions sur le département ; ainsi en 2019 de nombreuses manifestations ont pu être aidées, telles que le Concours agricole, les fêtes de la ruralité, de l'ail, du chasselas, de la gastronomie, du miel, du vin, de la châtaigne, de la noisette, le marché des potiers à Caylus, Bienvenue à la ferme, les Estivales du chapeau à Caussade...



Les aides aux projets d'investissement des collectivités locales en matière touristique

- 10 demandes traitées
- 93 062 € d'aides

Le Conseil départemental soutient financièrement les communes et EPCI dans leurs investissements en matière d'équipements touristiques.

A ce titre, ont par exemple été aidés en 2019 la réalisation d'un ponton de pêche et parking à Montbeton, d'une rampe de mise à l'eau et création d'un parcours découverte pour la Communauté de Communes Quercy Rouergue

Gorges de l'Aveyron, d'une extension de capacité d'un gîte à Moissac, de parcours numériques à Montauban et Grisolles ainsi que la refonte du site internet de l'office du tourisme de Moissac.

PORTER DES PROJETS D'ENVERGURE

Le Département s'investit dans la réalisation d'équipements structurants, sur divers sites remarquables du territoire.

Valorisation touristique de la grotte de Bruniquel : le mystère Néandertal



Le Comité de Pilotage de l'opération de valorisation culturelle, patrimoniale et touristique de la grotte de Bruniquel, co-présidé par le Préfet et le Président du conseil départemental, a lancé en 2018 les études de programmation devant permettre d'évaluer le potentiel touristique du site et d'identifier des solutions de valorisation adaptées. Il a validé le diagnostic économique et touristique du projet présenté par le bureau d'étude, et a permis la mise en œuvre d'un plan de communication ambitieux

porté par le Département, destiné à **promouvoir cette découverte de renommée internationale.**

Afin de pouvoir mettre en œuvre des mesures de protection du site de la grotte de Bruniquel menacée par l'exploitation d'une carrière qui génère des infiltrations d'eau en sous-sol, le site de la grotte a été **classé "Monument Historique"**.

En 2019, les scénarios pour la création d'un centre d'interprétation intégrant la réhabilitation des châteaux de Bruniquel ont été proposés.

L'étape suivante consistera à définir la maîtrise d'ouvrage, le scénario définitif ainsi que le portage juridique le plus adapté.

Cette phase pourra être accompagnée par un cabinet juridique extérieur financée par le Département.

La mise en valeur de la pente d'eau de Montech

- 3 maîtrises d'ouvrage concertées (conseil départemental, communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne, commune de Montech).
- projet global de 3.218 M€
- 1.86 M€ pour la maîtrise d'ouvrage départementale
- projet financé par l'État, VNF, Leader et la Région



Lors de la session départementale du 26 juin 2019, le projet de sécurisation et valorisation de la pente d'eau de Montech a été présenté et le coût de l'opération prévisionnel porté à 1 860 000 € TTC afin d'intégrer des travaux supplémentaires liés à des contraintes techniques (découverte

d'une canalisation d'eau liée aux écluses et modification du projet au niveau du parc de la machine avec création d'un belvédère en lieu et place du parc).

3 consultations de travaux ont été lancées et attribuée enfin d'année 2019 : sécurisation de la machine, création du parc de la machine, aménagement d'une promenade scénographique.

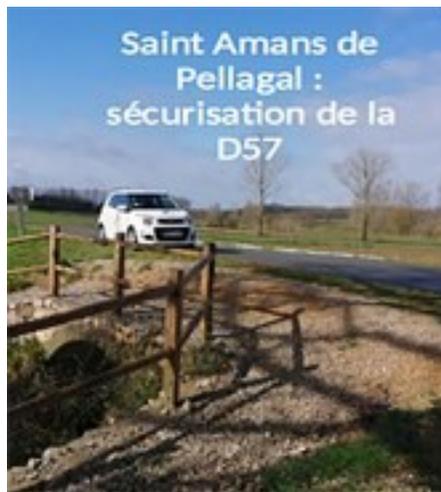


Ce projet ambitieux, a nécessité en 2019 de travailler particulièrement la coordination des maîtrises d'œuvre des différentes opérations ainsi que les plans de financements de chacun des partenaires, afin de garantir le démarrage concomitant de tous les travaux, avec une ouverture d'une partie du site pour la période estivale 2020.

Valorisation et sécurisation du chemin de Saint Jacques de Compostelle

Par délibération en date du 05 avril 2017 l'Assemblée départementale a validé la poursuite de l'opération de valorisation du Chemin de Saint Jacques de Compostelle concernant : la mise en place des halte-repos et d'aires de pique-nique, la signalétique directionnelle, la sécurisation de certains tronçons le long de la RD, la valorisation culturelle et patrimoniale du chemin de Saint Jacques de Compostelle.

Au 31 Décembre 2019, la quasi totalité des haltes repos et aires de pique nique ont été aménagées à l'exception de celles de Tréjouis et Lauzerte en cours.



Au total 8 sites ont été équipés de halte repos et 3 aires de pique-niques ont été aménagées le long du chemin de Saint Jacques.

Les démarches d'acquisition de terrain, le long des tronçons de RD identifiés comme dangereux, sont en voie de finalisation.

Seul le passage sous l'autoroute entre Auvillar et Bardigues reste en cours, dans l'attente de la finalisation d'acquisition foncière.

La valorisation culturelle et patrimoniale du chemin de Saint Jacques est en cours avec la consultation pour un bureau d'étude pour la mission de conception et d'interprétation patrimoniale du chemin de Saint Jacques.

Développement de la véloroute Gorges et Vallée de l'Aveyron

En 2019, l'opération d'aménagement et de sécurisation de la véloroute Vallée et Gorges de l'Aveyron s'est poursuivie par la pose de la signalétique de jalonnement le long des itinéraires cyclables secondaires, attachés à la

véloroute, au départ de Cazals, St Antonin Noble Val, Caylus, Varen et Laguépie.

Ces 11 itinéraires ont été conçus dans le cadre d'un partenariat contractuel avec le PETER du Pays Midi-Quercy, la communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron et les communes traversées de l'Aveyron, du Tarn et de Tarn-et-Garonne pour répondre à un besoin de diversification des activités de pleine nature sur ce secteur. La convention découlant de ce partenariat signée en 2019, précise les différentes responsabilités des collectivités partenaires en termes d'aménagement, d'entretien et de veille.

Ces 11 itinéraires s'organisent autour de trois niveaux de pratiques. Ils permettent aussi au cyclotouriste en itinérance sur la véloroute d'allonger sa durée de séjour sur le département de Tarn-et-Garonne.

D'un point de vue administratif, cette opération a été présentée en comité de programmation LEADER du GAL Midi-Quercy le 4 juillet 2019, qui a validé le financement européen à hauteur de 58 318 € euros pour 121 497 € de dépenses éligibles.

Les dernières dépenses afférentes à la signalisation touristique le long de l'itinéraire véloroute et au départ des boucles (Relais Information Services) devront être faites avant le 22 mai 2021. Elles seront programmées sur l'année 2020 et 2021.



POUR UNE SOCIÉTÉ ÉPANOUIE ET ÉMANCIPÉE

Inclure, transmettre, valoriser l'engagement

Le Conseil départemental entend favoriser l'épanouissement et l'émancipation des individus. Ses politiques sociales, éducatives et de valorisation de l'engagement citoyen sont entièrement tournées vers cet objectif.



ETRE UN ACTEUR MAJEUR DE L'INCLUSION SOCIALE

Les missions du Département sont assurées par les directions et services relevant du pôle solidarités humaines tant au niveau central que sur l'ensemble du territoire départemental à travers le travail des services sociaux affectés dans les différentes Maisons Départementales des Solidarités.

Au delà de la mise en œuvre quotidienne des compétences légales du Département en matière d'aide et d'action sociale, l'année 2019 a été marquée par :

- le processus de contractualisation avec l'État relatif à la « stratégie pauvreté ».

Un important travail technique relatif à l'aide sociale à l'enfance, à l'insertion et à l'emploi ainsi qu'à la refonte du travail social s'est traduit, le 12 juillet 2019, par une cérémonie de signature de la convention pour la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté en Tarn-et-Garonne en présence du Président du Conseil Départemental et de Madame la Secrétaire d'État auprès de la Ministre des solidarités et de la santé.



- l'entrée en phase de **mise en œuvre des trois schémas départementaux d'organisation sociale et médico-sociale 2017-2021** dans les domaines de la gérontologie, de l'enfance et de la famille et des adultes handicapés. Cela s'est notamment traduit par le lancement des travaux liés aux extensions non importantes (ENI) sur les EHPAD de Villebrumier, Montauban (CCAS) et Lafrançaise ainsi que par la réponse à l'appel à projets de l'ARS pour l'équipe mobile de pédopsychiatrie dans le domaine de la protection de l'enfance.

L'organisation territoriale : les Maisons Départementales des Solidarités (MDS)

Un projet de service 2019-2021 a été construit autour des deux objectifs majeurs constitutifs de l'axe travail social de la stratégie pauvreté :

- La mise en œuvre du premier accueil social inconditionnel de proximité :

Le Département est engagé à double titre : d'une part dans sa capacité à assurer lui même un premier accueil social en coordination avec les ressources du territoire et d'autre part dans son engagement en qualité de chef de file en matière d'action sociale et de développement social, à structurer un réseau de premiers accueils sociaux inconditionnels de proximité. Les enjeux sont de mettre en œuvre un accueil de qualité au sein des Maisons départementales des Solidarités, une complémentarité des compétences des intervenants sociaux et administratifs au sein des MDS, un schéma d'organisation de la réponse sociale sur le territoire.

La démarche du référent de parcours :

L'enjeu est de garantir un accompagnement social global, de qualité et sans rupture permettant aux personnes d'accéder à leurs droits et d'envisager une vie meilleure. A partir

d'un modèle d'intervention sociale renouvelé, la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté vise à garantir la mise en œuvre d'un accompagnement social global coordonné et coconstruit avec la personne.

Ce projet, présenté aux professionnels des MDS et à l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs se décline sur le terrain à l'échelle des sites de proximité par la constitution de groupes de travail composés de personnes accompagnées, de professionnels partenaires et de professionnels des MDS. Une synthèse départementale des différents travaux, validée par un comité de pilotage constituera les bases d'un guide départemental de la démarche du référent de parcours et de chartes locales relative au maillage territorial du premier accueil social de proximité.

Cette démarche s'inscrit dans un contexte d'accroissement des fragilités sociales et la multiplication des intervenants locaux impliqués dans la lutte contre l'exclusion. Les situations les plus complexes, caractérisées par des difficultés multi-factorielles relèvent de problématiques croisées, elles nécessitent une approche décloisonnée et coordonnée.

En 2019, au titre de la réhabilitation des MDS :

- les travaux de la MDS de Castelsarrasin ont débuté en juin (coût prévisionnel : 350 000 € TTC),
- les études pour la MDS de Montech ont démarré et le marché de maître d'œuvre a été notifié pour un lancement des travaux en 2020 (coût prévisionnel : 850 000 € TTC).



Travaux MDS de Montech

SOUTENIR LA FAMILLE ET PROTÉGER L'ENFANCE

- 1 751 visites à domicile et 758 consultations en actions périnatales par les sages femmes
- 1 181 entretiens par les psychologues dans ce cadre
- 4 604 consultations infantiles (visites à domicile) par les puéricultrices
- 2 657 examens réalisés en école maternelle

La protection maternelle et infantile

Les actions qui reviennent au Conseil départemental sont exercées par le service de la protection maternelle infantile, notamment :

- les activités de planification familiale et d'éducation familiale,
- les consultations et prévention médico-sociale en direction des femmes enceintes,
- les consultations et prévention médico-sociale en faveur des enfants de moins de 6 ans, établissement des bilans de santé pour les enfants de 3-4 ans en école maternelle,
- les actions médico-sociales préventives et de suivi pour les parents à la suite d'une naissance.

Planification et éducation familiale

En ce qui concerne la planification et l'éducation familiale, notre Département fonctionne avec le **Centre de Planification et d'Éducation Familiale** (CPEF) sur la base de conventions signées entre le Conseil Départemental et les centres hospitaliers de Montauban et Moissac/Castelsarrasin.

A ce titre, 683 consultations ont été réalisées en 2019. Le fonctionnement du CPEF de Moissac est en cours de révision dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental enfance-famille 2017-2021.

Périnatalité et actions prénatales

Il s'agit d'un axe primordial du travail de la PMI. Pour une grande part de leurs activités, **les sages-femmes** interviennent par le biais de consultations ou de visites à domicile auprès des femmes enceintes dont l'état de santé, la situation matérielle ou morale nécessitent une protection particulière (notamment chez les mineures).

En 2019, 2 799 avis de grossesse ont été reçus par le service. Les sages-femmes ont effectué 1 751 visites à domicile pour 694 femmes vues et ont vu 298 femmes lors de 758 consultations.

Les sages-femmes participent également à la réalisation de l'entretien prénatal précoce afin de mieux adapter la prise en charge des grossesses à risques notamment du point de vue psychologique.

Elles s'appuient alors régulièrement sur les compétences **des psychologues** de PMI. Les psychologues ont rencontré en 2019, 253 familles dans le Département et ont réalisés 1 181 entretiens.

Les actions postnatales

Elles concernent la promotion de la santé de la mère et de l'enfant.

Le nombre de naissances est quasiment stable dans notre Département, (2 752 en 2017, 2 644 en 2018 et 2742 en 2019).

Dans ce cadre, en 2019, 2 567 enfants ont été vus en consultation.

Certains lieux de consultations (Moissac, Montauban, Caussade et Nègrepelisse) bénéficient **d'animation de salle d'attente** par l'intervention de partenaires extérieurs subventionnés par le Conseil départemental. Cette activité permet de favoriser précocement l'interaction parents-enfants et d'accroître l'ouverture vers l'extérieur.

Des projets sont en cours et devrait permettre d'étendre cette activité à d'autres lieux de consultations (notamment à Valence d'Agen).

Les visites à domicile et consultations des puéricultrices :

Une des priorités du service est l'accompagnement en sortie de maternité dès le 1er mois de vie :

52 consultations de puériculture ont été réalisées en 2019, ainsi que 4 604 visites à domicile.

La Protection Maternelle et Infantile a par ailleurs un rôle actif pour les enfants de moins de six ans lorsque ses compétences peuvent être appelées pour éclairer une situation (les puéricultrices ont rencontré en 2019 326 enfants ayant fait l'objet d'une information préoccupante).

Par convention avec l'éducation nationale, le médecin de la Protection Maternelle et Infantile est également interpellé en cas de suspicion de mauvais traitement.

Les bilans de santé en école maternelle :

Ils sont réalisés à l'école maternelle ou au Centre Médico-Social pour les enfants de 3 à 4 ans scolarisés en petite section et moyenne

section. Au cours de l'année scolaire 2018/2019, 2 657 examens ont été réalisés.

L'enfance handicapée :

Les services de la Protection Maternelle et Infantile travaillent en étroite collaboration avec le Centre d'Aide Médico-Sociale Précoce (CAMSP).

Le Conseil départemental finance ce centre à hauteur de 20 % , soit 201 933,56 € en 2019 ; les 80 % restant étant à la charge de la CPAM.

Les modes d'accueil :

En lien avec le service social et le service de l'aide sociale à l'enfance, **le service PMI a la responsabilité de leurs agréments leurs suivis, et leurs contrôles.**

Depuis 2013 et jusqu'en octobre 2018, tous les assistants maternels du département ont bénéficié d'une visite à domicile annuelle. Cela permettait d'effectuer le suivi et l'accompagnement de ces professionnels.

En 2019, 1152 visites à domicile ont été effectuées par les infirmières puéricultrices et les assistantes sociales du service spécialisé, auprès de 543 assistants maternels. Concernant les assistants familiaux, 112 ont été rencontrés par ces mêmes professionnelles du service spécialisé et 355 visites à domicile ont été effectuées .

Le soutien et la protection de l'enfant

- plus de 700 informations préoccupantes
- 730 enfants en placements
- 379 mesures AEMO
- 149 jeunes majeurs suivis

La cellule départementale de protection de l'enfance (CDPE) est chargée de recueillir, traiter et évaluer toutes les informations préoccupantes émanant de toutes les sources relatives aux mineurs en danger ou en risque de l'être.

Dans ce cadre, en 2019, la CDPE de Tarn-et-Garonne a recueilli, enregistré et évalué :

- 718 informations préoccupantes pour 1113 mineurs,
- 331 signalements pour 457 mineurs,
- 18 signalements nationaux pour 50 mineurs.

La prise en charge physique

Trois cadres responsables techniques enfance famille (RTEF) déployés sur trois territoires infra-départementaux, assurent le soutien technique et organisationnel auprès des assistants sociaux éducatifs, des psychologues et des assistants familiaux dans le cadre de cette mission placement.

Dans ce cadre, en 2019, en Tarn-et-Garonne, 730 enfants sont recensés en placement dont 645 enfants confiés au service placement du pôle solidarités humaines.

En Tarn-et-Garonne le nombre d'enfants placés a doublé en 10 ans.

- 75 % des enfants sont placés auprès de familles d'accueil,
- 17 % sont placés en établissement,
- 8 % rentrent dans le cadre d'autres modes d'hébergement.

En 2019, la rémunération des assistants familiaux a représenté un coût de plus de 15 M€ pour le Département. Pour la même année, le coût des placements d'enfants relevant de l'ASE en établissement de type MECS (dont les remboursements aux départements extérieurs) s'est élevé à plus de 5,5 M€.

Les actions relevant de la protection de l'enfance exercées à domicile et en milieu ouvert

Les actions des techniciennes en intervention sociale et familiale ou les auxiliaires sont exercées par nos partenaires : Fédération d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR), et Service Maintien à Domicile 82 (SMAD82).

Elles ont représenté en 2019 un coût de 167 532 € pour le Département.

L'action éducative en milieu ouvert s'exerce dans le cadre :

- d'actions administratives, par des éducateurs du pôle solidarités humaines (actions collectives, ponctuelles et de suivis de jeunes majeurs.) Ces actions ont concerné 452 jeunes en 2019.

- . d'actions judiciaires, prononcées par le Juge des Enfants et exercées par la Sauvegarde de l'Enfance 82. 379 mesures AEMO ont été mises en œuvre en 2019, ce qui représente une dépense de 1 189 650 € pour le Département.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes : 53 686 € ont été dépensés dans ce cadre en 2019.

La prise en charge des jeunes majeurs : le Département peut accompagner au-delà de leur 18ème année les majeurs de moins de 21 ans confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives susceptibles de compromettre leur équilibre. Cet accompagnement prend la forme d'un contrat jeune majeur.

Dans ce cadre, en 2019, la Commission Jeunes Majeurs s'est réunie à 12 reprises et 149 jeunes ont été suivis (au 31/12/2019, 87 suivis en contrat jeunes majeurs et 62 étaient sortis du dispositif) générant une dépense de 193 972 € pour le Département.

L'adoption et l'accès aux origines personnelles

Le service adoption/recherche des origines a pour mission d'accompagner les personnes seules ou en couple, qui souhaitent engager une démarche d'adoption, qui sont en attente d'adoption, ou qui souhaitent bénéficier de conseils après l'adoption.

Dans ce cadre, en 2019 :

- 20 dossiers à l'adoption en attente d'un enfant ont été suivis,

- 1 enfant adopté à l'étranger est arrivé en Tarn-et-Garonne,

- 11 enfants ont été admis en qualité de pupille de l'État (1 enfant adopté),

Par ailleurs, le Conseil de Famille s'est réuni 6 fois en 2019 et a examiné la situation de 33 pupilles. Le Service adoption a traité 31 demandes d'accès aux origines personnelles en 2019.

Le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille



Le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) est un établissement social, relevant de la compétence du Département en matière de protection de l'enfance. Son rôle est déterminant dans le cadre de la politique départementale d'aide sociale à l'enfance : conformément aux dispositions de l'article 60 du code de l'action sociale et des familles (CASF), le CDEF assume des missions d'accueil d'urgence et d'observation.

En 2019, 233 personnes (enfants et adultes) ont bénéficié d'un hébergement au CDEF, non seulement dans le cadre du Service Accueil Mineurs et Jeunes Majeurs (SAMM), mais aussi du Service d'Hébergement Parents Enfants (SHPE).

D'une manière générale, le taux d'occupation des places d'hébergement est de 100,18 %, soit 20,11 % de plus qu'en 2018.

En 2018, le Département a lancé les études en vue de la construction d'un nouvel établissement. Ces études se sont poursuivies au cours de 2019, pour un démarrage des travaux en janvier 2020, (coût prévisionnel : 2,3 M€).

FAVORISER LE RETOUR À L'EMPLOI

- 38 757 309 € versés au titre du RSA en 2019
- 5 984 allocataires en moyenne mensuelle
- 568 personnes accompagnées dans le cadre du PDI
- 635 personnes accompagnées dans le cadre du PTI

Le RSA : un financement contrôlé

La stabilisation du nombre de bénéficiaires du RSA socle se confirme sur 2019.

Dans ce nouveau contexte, le Département fait le choix de poursuivre et d'amplifier les politiques d'insertion visant l'accès direct à l'emploi. C'est ainsi que dans la continuité du plan emploi/insertion initié en 2015 a été mise en service à partir de l'année 2019, la plateforme dématérialisée 'Tarn-et-Garonne Emploi'.



Le Département a, en 2019, financé le RSA à hauteur de 38 757 309 €* pour 5 984* allocataires en moyenne mensuelle, représentant un versement mensuel moyen de 539,74 € par foyer contre une moyenne mensuelle de 6 070 allocataires en 2018. (*sources CAF/MSA/service allocations).

L'accès à la prestation sociale RSA s'appuie sur la dimension de solidarité envers les personnes les plus démunies et engage le bénéficiaire dans un parcours d'insertion qui vise à l'accès à l'emploi. Ce processus est notamment fondé sur deux niveaux de contrôle :

Le traitement des fraudes

Le Département a organisé le traitement des fraudes en partenariat étroit avec les organismes payeurs et étudie les dossiers dans une Commission Départementale de traitement des fraudes.

Celle-ci s'est réunie 9 fois en 2019 contre 6 fois en 2018, avec 128 dossiers étudiés (76 en 2018), 772 720 € d'indus et 92 sanctions pour 76 871 €.

Les Équipes Pluridisciplinaires (EP) sont chargées d'émettre un avis sur les sanctions dont sont passibles les bénéficiaires à raison d'un manquement à une obligation.

Le nombre de dossiers instruits est en augmentation de 20,4 % par rapport à 2018. En moyenne, 33 % des BRSA ont été convoqués en EP en 2019. Cette augmentation est due notamment :

- à la systématisation du rendez-vous d'orientation avec les ADE dans le cadre des nouveaux entrants dans le dispositif RSA. En effet, si le bénéficiaire est absent au rendez-vous, il est systématiquement convoqué en EP,
- aux contrôles systématiques des fiches de non prise en charge dans le cadre d'une prescription PDI/PTI,
- aux signalements effectués par Pôle Emploi.

En 2019

- 1 653 personnes convoquées
- 403 personnes réorientées dont :
 - . 303 de Pôle Emploi vers le social
 - . 100 du social vers Pôle Emploi

Motifs : Les motifs de contrôle sont à 35,87 % pour absence aux rendez-vous des agents du Département, à 40,05 % pour manquement à l'insertion professionnelle et à 15,49 % pour manquement à l'insertion sociale.

Les Équipes Pluridisciplinaires se déclinent sur les 5 territoires des Maisons Départementales des Solidarités.

Les politiques d'insertion

Le deuxième volet du Revenu de Solidarité Active a consisté en 2019, pour le Département, à favoriser l'employabilité des personnes pour un meilleur retour à l'emploi.

Les bénéficiaires du RSA représentent 23,34 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi (25 638 au 31/12/2019) pour 15,41 % en 2018.

Aussi, en partenariat avec les services de l'Etat, le Département s'efforce à développer les dispositifs favorisant le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA à travers notamment **le recours aux contrats aidés** : 80 parcours emploi compétences (PEC) et 62 contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) en 2019.

le Programme Départemental d'Insertion (PDI) constitue le document de planification structurant du Département.

Le P.D.I. s'articule autour de deux catégories d'actions :

- des actions de définition de projet professionnel, et d'immersion en situation de travail pour valider le projet, ainsi que la réalisation de formation pré-qualifiante,

- des actions pré-professionnelles par le biais des structures d'insertion par l'activité économique et le soutien aux jeunes créateurs d'entreprise.

568 personnes ont été accompagnées à ce titre en 2019.

Le Pacte Territorial d'Insertion

La politique départementale d'accompagnement auprès des bénéficiaires du RSA s'appuie sur un Programme Départemental d'Insertion et un Pacte Territorial d'Insertion qui vise à travers la coordination de tous les acteurs, d'optimiser l'accompagnement des personnes dans un véritable parcours d'insertion au delà-même des seuls bénéficiaires du RSA.

Le Premier Pacte Territorial d'Insertion a été approuvé par l'Assemblée Départementale le 16 mars 2016.

Véritable cadre de référence de la nouvelle programmation du Fonds Social Européen (FSE) 2014-2020, il a permis l'adoption d'un premier volet de la politique d'inclusion sociale sur la thématique « *Égalité des chances et l'inclusion* », projet financé à 100 % par du FSE.

Les opérations menées au titre du PTI ont fait l'objet d'appels à projets et concernent toutes les questions des freins à lever, en amont de l'employabilité. Les dispositifs retenus se déclinent autour d'un parcours de confiance et estime de soi (remobilisation au travers d'activités sportives ou artistiques), d'un parcours autonomie apprentissage linguistique, épicerie solidaire et mobilité), et d'un parcours d'ingénierie formation et sensibilisation des professionnels à l'accompagnement des publics en situation de conduites addictives).

En 2019, cela a permis d'accompagner 635 personnes.



UNION EUROPEENNE

A noter l'intervention du FSE à hauteur de 6 M€ sur 6 ans, crédits qui viennent démultiplier l'action du Département dans le domaine de l'insertion.

Tarn-et-Garonne Emploi

Une plateforme dématérialisée de mise en relation entre employeurs et demandeurs d'emploi est mise en place depuis septembre 2019 par le Conseil départemental, uniquement pour les bénéficiaires du RSA.

Une large communication auprès des employeurs et des bénéficiaires du RSA a débuté en octobre 2019.

Au 31 décembre 2019, la plate-forme enregistrait :

- 528 bénéficiaires du RSA inscrits,
- 199 CV mis en ligne par 179 bénéficiaires du RSA,
- 34 offres qui représentaient 179 postes.

PRENDRE EN COMPTE LES FRAGILITÉS

- **60 % des dépenses du pôle solidarité humaines**
- **11 123 personnes accueillies par la MDPH**
- **18 203 avis rendus**

Depuis les lois de décentralisation de 1982-1983, le Département exerce une compétence de droit commun en matière d'aide sociale légale en direction des personnes handicapées adultes et des personnes âgées.

Avec la promulgation de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et chances, le Département est confirmé en qualité de chef de file des politiques du handicap, et avec la promulgation de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la

société au vieillissement qui modifie notamment les conditions d'attribution de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie), il lui est confié un rôle majeur en matière de coordination de l'action sociale en faveur des personnes âgées et de leurs aidants.

Dans ce cadre les interventions du Département en direction des personnes âgées et des personnes handicapées est substantiel : il représenté 60 % des dépenses de fonctionnement du pôle solidarités humaines.



La perte d'autonomie

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Destinée aux personnes de plus de 60 ans en situation de perte d'autonomie, son montant varie en fonction du degré de dépendance, évaluée par les services du Département.

Au 31/12/2019, on dénombre, 6 782 bénéficiaires de l'APA, générant une dépense de 30 267 891 €. A noter un reste à charge pour le Département de 56 %.

Les aides légales destinées à favoriser le maintien à domicile des personnes handicapées (PCH/ACTP)

Ces aides personnalisées financent également la perte d'autonomie, dont les besoins sont évalués par des équipes pluridisciplinaires.

Le Département compte, en 2019, 1 842 bénéficiaires pour un budget de 9 137 696 €.

A ce titre, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MPDH) a rendu 1 291 décisions/avis en 2019.

La MDPH

Cette structure a accueilli en 2019 11 123 personnes et a reçu 24 508 appels téléphoniques.

La MDPH a rendu 4 976 décisions ou avis sur le pôle enfants et 13 227 sur le pôle adultes.

En 2019, les études de restructuration de cet établissement ont été menées, pour un démarrage des travaux en fin d'année (coût prévisionnel 1 800 000 €).

L'IMEP

L'IMEP de Tarn-et-Garonne (situé sur la commune de Mimizan) est un établissement social et médico-social dont l'autorité de tutelle est l'ARS de Nouvelle Aquitaine.

Cet établissement dispose de 60 places dont 10 en accueil de jour pour enfants et adolescents autistes, ou présentant des troubles envahissants du développement. Il a réalisé 202 journées en 2019.

Le taux d'occupation en 2019 est proche des objectifs fixés dans la Convention Pluriannuelle d'Objectifs de Moyens (CPOM) signée avec l'ARS, soit 90 %.

Dans le cadre du programme de mise en accessibilité de cet établissement l'accessibilité le bâtiment I NORD a été mis aux normes en 2019 avec l'installation d'un ascenseur côté EST, et reconstruction d'un escalier côté OUEST.

La mise en conformité de la sécurité incendie a également été réalisée, ainsi que la création de vestiaires, de sanitaires et d'une buanderie (coût prévisionnel 550 000 €).



façade ouest avant travaux



et après travaux

L'aide sociale en direction des personnes âgées

Conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles, l'aide sociale s'adresse aux personnes âgées vivant à domicile, en établissement ou en famille d'accueil et qui, pour des raisons financières, ne peuvent subvenir intégralement à leurs frais d'entretien.

Au 31/12/2019, le versement de ces aides a représenté 10 414 000 €.

La mise en œuvre de ces dispositions par les services du pôle solidarités humaines s'accompagne d'efforts de gestion importants à travers notamment des actions en matière de contrôle de l'effectivité des prestations d'aide sociale.

FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT ET ACCOMPAGNER LES PARCOURS

Le périmètre d'action du Conseil Départemental en matière d'aides à la pierre est défini à partir des deux axes d'intervention exercés de façon concomitante :

- une compétence déléguée par l'Etat :

Par délibération du 18 octobre 2017, le renouvellement de cette délégation pour 6 ans (2018-2023) a été acté.

- une politique d'accompagnement d'initiative départementale :

Elle concerne le parc privé avec l'aide au maintien à domicile des personnes âgées et handicapées, la lutte contre la précarité énergétique, la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, et le parc public avec les aides aux opérateurs HLM, aux communes et les aides spécifiques à Tarn et Garonne Habitat.

Ces dispositifs sont pris en charge sur les fonds propres du Conseil départemental.

La production et la réhabilitation de logements

Dans le cadre des crédits délégués :

En 2019 s'agissant du parc public, la programmation a porté sur **la construction ou l'amélioration de 60 logements** avec des crédits délégués par l'État à hauteur de 73 600 €.

S'agissant du parc privé, 686 dossiers ont été financés (649 propriétaires occupants et 37 logements sociaux) pour un montant de subvention au titre des travaux de 5 075 277 € et 152 071 € pour l'ingénierie.

Dans le cadre des crédits départementaux, concernant le parc public sont octroyés :

L'aide aux communes pour la création de logements sociaux

Cette aide, de 3 435 € maximum par unité de logement, s'adresse aux communes de moins de 7 500 habitants qui procèdent à la réhabilitation de leur patrimoine et qui bénéficient de la prime

à l'amélioration de logements à usage locatif et à occupation sociale (PALULOS). Aucun dossier n'a été déposé en 2019.

Aide à l'ensemble des opérateurs H.L.M.

A ce titre peut être octroyé :

- une aide de 2 500 € par logement PLAI, plafonnée à 10 logements par opération, sous réserve que les opérateurs H.L.M. justifient de surcoûts grevant particulièrement leurs coûts d'opérations (146 080 € attribués en 2019),
- une aide à la revitalisation des centres bourgs de 10 000 € / logement (50 000 € attribués en 2019),
- une aide au programme de réhabilitation de TGH relatifs aux logements énergivores engendrant des charges locatives trop élevées, logements inaccessibles aux personnes âgées et ou à mobilité réduite.

L'octroi de garanties d'emprunts aux opérateurs

Pour l'ensemble du territoire départemental (territoire du délégataire GMCA inclus) le Conseil Départemental accorde sa garantie d'emprunt à tout opérateur mettant en oeuvre une opération inscrite en programmation des crédits de l'État.

L'état des garanties accordées pour 2019 dont l'enveloppe s'élève à 26 885 961 €, correspond à la production ou réhabilitation de 1 148 logements. En contre partie de ces garanties d'emprunts, un contingent de logements locatifs est réservé au Conseil départemental attribués à des familles tarn-et-garonnaises.



'Les arcades' à Saint Nicolas de la Grave

L'accès et le maintien dans le logement

Concernant le parc privé, le Département intervient via des aides pour les propriétaires occupants, adossée aux aides ANAH :

- **L'aide au Maintien à domicile**, pour les propriétaires occupants âgé de plus de 60 ans et/ou en situation de handicap sous la forme d'une subvention complémentaire d'un montant égal à 10% de la subvention accordée par l'ANAH plafonnée à 500 €.

- **Lutte contre la précarité énergétique**, pour les propriétaires occupants effectuant des travaux d'économies d'énergie permettant d'obtenir un gain énergétique d'au moins 25 % : sous la forme d'une prime forfaitaire de 300 € ou de 500 €.

- **La Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé** : pour les propriétaires occupants en centre bourg réalisant des travaux de lutte contre l'habitat dégradé selon les critères fixés par l'Anah : prime de 1 500 € cumulable avec la prime énergétique.

Dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, **le Conseil départemental est compétent en matière de fonds de solidarité logement (FSL)**.

L'exercice de cette compétence s'effectue

notamment dans le cadre d'une convention de gestion avec la Caisse d'Allocations Familiales de Tarn-et-Garonne et la mise en œuvre de mesures d'accompagnement social.

Le Département finance ainsi des actions d'accompagnement des bénéficiaires de ce fond menées par des associations, des centres communaux d'actions sociales, qui louent ou sous-louent des logements aux personnes en difficulté.

De même, le Conseil départemental favorise les actions de **médiation juridique** dans le cadre de la prévention des expulsions.

Les interventions de structures associatives sont organisées en liaison avec les conseillers en économie sociale et familiale, employés directement par le Département, qui œuvrent au sein des équipes des 5 Maisons Départementales des Solidarités.

En 2019, 825 979 € dont 430 854 € d'aides individuelles et 395 125 € de subventions aux associations menant des actions d'accompagnement, ont été consacrés aux politiques du logement relevant des aides à la personne.

S'INVESTIR DANS LA TRANSMISSION DES SAVOIRS

ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES

Parce que l'éducation des jeunes tarn-et-garonnais est une priorité, de nombreuses actions sont menées pour garantir les meilleures conditions d'accès à l'école sur l'ensemble du territoire.

De l'école au collège, l'objectif est d'assurer aux élèves tarn-et-garonnais les meilleures conditions pour un accompagnement éducatif complet et innovant tout au long de leur scolarité.

La construction et l'entretien des bâtiments

- 12 282 989 € ont été dépensés en investissement pour les collèges en 2019

Le Conseil départemental gère, entretient, rénove, équipe et assure le bon fonctionnement de 17 collèges publics sur l'ensemble du territoire.

En 2019 ont été réalisés :

- La finalisation des travaux de construction de la Halle Sportive du collège Azaña à Montauban (coût prévisionnel : 2 200 000 € TTC) avec 1 592 766 € en 2019,
- Le lancement des travaux de construction du 18ème collège Simone Veil à Verdun-sur-Garonne en janvier (coût prévisionnel : 12 000 000 € TTC) avec 6 317 749 € en 2019,



Collège Simone Veil à Verdun sur Garonne

- le début des travaux de restructuration de la demi-pension du collège Pays de Serres de Lauzerte en juillet (coût prévisionnel : 3 100 000 € TTC) avec une dépense de 983 955 € en 2019,
- les travaux de restructuration de la SEGPA du collège Pierre Darasse à Caussade (coût prévisionnel : 2 000 000 € TTC) pour un montant de 425 799 € en 2019.

Le fonctionnement des collèges

- **11 122 élèves inscrits dans les 17 collèges publics en septembre 2019**
- **2 583 élèves accueillis dans les 7 collèges privés**
- **146 787 € pour l'équipement des collèges**
- **160 613 € de dotations complémentaires et dépenses diverses**
- **Près de 4 000 000 € de dotations de fonctionnement (public/privé)**

En 2019, la dotation affectée aux dépenses de fonctionnement des 17 collèges publics s'est élevée à 2 520 602 € en sus des dépenses directes, et 1 454 154 € (matériel + personnel) pour les 7 collèges privés du territoire.

Les équipements en informatique et communication



Le Programme Pluriannuel de Modernisation Informatique des Collèges (PPMIC)

Le renouvellement des infrastructures serveurs, et équipements micro-informatiques fixes à usage pédagogique a été réalisé dès 2017 avec un micro-ordinateur pour 6 élèves hors ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) et 1 micro-ordinateur pour 3 élèves ULIS. Les collèges disposent de 1791 micro-ordinateurs.

Le plan numérique pour l'éducation : Collèges numériques et innovations pédagogiques (CNIP) 2016 et 2017 :

Dans le cadre de ce programme, l'ensemble des collèges publics et privés ont été équipés de deux classes mobiles (32 tablettes numériques) et de 6 tablettes pour les professeurs.

Expérimentation Collèges numériques et Ruralité :

Le projet wifi dans les collèges fait l'objet d'une délibération de l'Assemblée départementale en date du 24 mars 2017, autorisant l'étude pour la couverture wi-fi de tous les collèges.

En 2019, une solution « wifi à la demande » a été mise au point pour répondre aux préoccupations des professeurs et parents d'élèves. Les travaux de câblage et d'installation

des équipements réseaux nécessaires se sont poursuivis en 2019 pour une mise en service générale en 2020.

Maintenance informatique des collèges

Le Département met également à la disposition des personnels enseignants et non enseignants des collèges un prestataire de service pour la maintenance des matériels informatiques et des logiciels installés lors de leur mise en service pour un montant annuel de 45 000 €.

Les aides départementales en faveur des collégiens

En 2019

- Plus de 600 000 € de budget
- 1 270 enfants aidés
- 122 séjours subventionnés
- 637 aides particulières attribuées

Compétence facultative prévue par la loi, l'attribution de l'aide départementale aux jeunes collégiens et internes tarn-et-garonnais demeure un volet important de la politique départementale en faveur de l'accès de tous à l'éducation.

Pour l'année scolaire 2018-2019, le Département a attribué 141 750 € d'aides pour 1 270 dossiers de demande traités.

D'autre part, le Département a également participé aux actions partenariales des projets d'établissement des collèges publics à hauteur de 148 155 € permettant l'organisation d'ateliers cinéma et théâtre en français ou en langue étrangère, venues d'auteurs, découverte du patrimoine et des civilisations anciennes, visites d'entreprises, ...

Par ailleurs, dans le cadre des classes de découverte et séjours linguistiques organisés par les collèges et les écoles publics et privés, 122

séjours ont été subventionnés à hauteur de 337 609 €.

Parmi les 5 270 élèves qui ont participé à ces classes de découverte, 637 enfants ont bénéficié d'une aide particulière.

Le transport adapté

En 2019

- 248 élèves transportés sur le réseau de substitution
- 19 élèves acheminés par les parents (remboursement des frais kilométriques)
- 75 services exploités par 8 entreprises de transport
- 1 091 000 € de budget pour 2019

Au regard des dispositions réglementaires en vigueur, le Conseil départemental organise le transport des enfants en situation de handicap sur son réseau spécifique de substitution.

Peuvent prétendre à ce type de transport, les enfants scolarisés en « milieu scolaire ordinaire » et pour lesquels la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) a reconnu un taux de handicap fixé à 80 % (sans condition de scolarité) ou entre 50 et 79 % s'ils sont scolarisés en ULIS (Unité Localisée d'Intégration Scolaire) « Ecole » ou « Collège ».

En outre, ils doivent avoir été déclarés inaptes par le médecin de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) à emprunter les transports scolaires existants.

Ces enfants sont ainsi transportés, quotidiennement, de leur domicile jusqu'à leur établissement scolaire dans des véhicules de moins de 9 places (accessibles aux personnes à mobilité réduite si besoin).

L'aide départementale aux écoles communales

En 2019

- 43 dossiers de subvention d'aides aux communes
- 460 013 € de subventions attribuées aux communes
- 1 362 408 € de subventions ont été versées

Au titre de ses interventions en faveur des communes, le Département soutient les opérations d'aménagement, de grosses réparations et de constructions de locaux scolaires de 1er degré.

Il s'agit notamment d'aménagement de salles de motricité ou de jeux, d'extensions de groupes scolaires, de constructions de préaux, de rénovations de revêtements de sol ou de toitures, de réfections de salles de classe, de mises aux normes des cantines scolaires, d'isolations et de mises aux normes électriques, de réfections de chauffage, ou encore de rénovations thermiques de bâtiments.



DÉVELOPPER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Plus de 700 étudiants
- Plus de 45 000 repas servis
- 3 761 979 € investis en 2019

Le Conseil départemental, en tant que gestionnaire et animateur du Centre Universitaire, est un acteur majeur de l'enseignement supérieur sur son territoire. Cet investissement offre localement les moyens et les voies nécessaires pour poursuivre des études de qualité, avec « en bonus » l'accompagnement de services dédiés à la vie étudiante et à l'intégration.

L'offre de formation

Le Centre Universitaire offre la possibilité à plus de 700 étudiants d'accéder localement à des formations d'enseignement supérieur riches et diverses, du bac + 1 au bac + 5, suivant les domaines :

- Juridique : Droit Université Capitole
- Artistique : Institut Supérieur Couleur Image Design (ISCID) Université Jean Jaurès
- Éducatif : Institut National Supérieur Professorat Éducation (INSPE) Université Jean Jaurès
- Social : Association ERASME : formation de moniteur éducateur

A terme, la formation IFSI IFAS drainera sur le campus plus de 300 étudiants complémentaires.

La vie étudiante

Une médiathèque et un restaurant constituent le cœur des services rendus aux étudiants et usagers.

La médiathèque, portée par une équipe pluridisciplinaire, offre un large panel de services (reprographie à tarif étudiant, aide à la

recherche documentaire, consultation, prêt, etc..).

Au delà, le Département s'implique fortement dans la promotion de vie étudiante.

Les actions culturelles et sportives à tarif préférentiel :

- PASS Cinéma
- PASS Piscine
- Initiatives auprès des associations étudiantes

Les actions de communication :

- Journées « Portes ouvertes »
- Promotion et visibilité de l'offre auprès des lycées, guide de l'enseignement supérieur
- Semaine de l'étudiant

Les actions de solidarité et d'intégration :

- Permanences d'une assistante sociale et visite occasionnelle d'un médecin de prévention,
- Actions de prévention autour de la santé : alimentation, dépistage, du don de sang etc...
- Fonds d'aide d'urgence étudiant, bons sociaux pour la délivrance d'un repas au RU,
- Dispositif d'aide au logement.

Le budget annexe du Restaurant Universitaire

Le service du Restaurant Universitaire a fourni en 2019 : 44 476 repas pour un budget de fonctionnement de 440 000 € financé à hauteur de 250 000 € par le Département.

La restructuration du site

Une enveloppe de 11.8 M€ sous maîtrise d'ouvrage du Département a été budgétée et fait l'objet d'un cofinancement de la part de l'État, de la Région et de l'Europe pour des travaux d'ampleur de rénovation du campus.

Les travaux ont débuté en 2019 avec la première phase du Restaurant, le pavillon des Savoirs (réfection d'une aile abritant trois salles plates d'une capacité 80 personnes), le pavillon de l'Innovation (travaux de destruction et fondations pour construction de la nouvelle structure).

En parallèle, à la suite de longues fouilles archéologiques, le chantier IFSI Région a démarré au premier trimestre 2019, dans l'objectif d'une livraison début 2021.



www.universite82.com/

FACILITER L'ACCÈS A UNE OFFRE CULTURELLE ET SPORTIVE DE QUALITÉ

OUVRIR A LA DÉMARCHÉ CULTURELLE ET ARTISTIQUE

Bien au-delà de ses compétences obligatoires, il s'agit de promouvoir la culture sous toutes ses formes et de garantir :

- une ouverture sociale et culturelle en offrant à chacun, et notamment aux jeunes, la possibilité d'un épanouissement personnel par une pratique culturelle et artistique ;
- une meilleure solidarité géographique afin que le milieu rural puisse aussi bénéficier d'activités culturelles.

Le Département a fait le choix d'intervenir aussi en faveur de la création et de la diffusion du spectacle vivant, avec pour objectif de soutenir une culture populaire au sens noble du terme, accessible à chacun sur l'ensemble du territoire.

Le soutien aux acteurs culturels

- 160 356 € aux écoles de musique et au Conservatoire
- 260 510 € pour l'organisation de festivals,
- 511 190 € au profit d'associations culturelles,
- 147 000 € aux acteurs structurants de la politique départementale, inventaire du patrimoine, centre d'art, théâtre, musique et danse
- 137 acteurs culturels soutenus et 160 dossiers instruits

Les acteurs culturels et socioculturels, associations, Communes et intercommunalités

ont bénéficié en 2019 d'un montant global de subventions de 1 079 056 €.

Par ailleurs, une subvention globale de 415 000 € a été allouée à Tarn-et-Garonne Arts et Culture (ex ADDA) lui permettant de développer ses missions et d'organiser des manifestations nombreuses et variées sur le territoire départemental et de revoir son site internet.

Tarn-et-Garonne Régie Spectacles (ex Service départemental de matériel scénique)

composée de trois techniciens spécialisés en lumière et son propose ses interventions avec prêt de matériel de scène aux communes et associations socioculturelles du département, organisatrices de manifestations, qui bénéficient ainsi de prestations de qualité professionnelle.

Ce service a effectué 131 prestations au cours de l'année 2019 parmi lesquelles :

- des participations aux soirées du festival « Alors raconte »,
- des journées consacrées aux événements de la Lyre de Castelsarrasin,
- des prestations à Moissac, pour le festival de la voix, notamment.

Le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques :

La politique du Département en la matière concerne 9 écoles de musique publiques dont le conservatoire à rayonnement départemental du Grand Montauban et 6 écoles de musique associatives. Tarn-et-Garonne Arts et Culture a pour mission d'animer ce réseau d'établissements d'enseignements artistiques.

Le précédent arrivant à échéance, un nouveau schéma a été adopté par l'assemblée départementale le 18 décembre 2019 pour la période 2020-2024.

L'Occitan

L'action départementale en faveur de la langue et de la culture occitanes se décline en deux axes : les opérations « Al Canton » et l'enseignement de la langue à l'école.

Les opérations « Al Canton » sont destinées à recueillir des témoignages écrits et oraux du passé sur le territoire d'un canton, afin de sauvegarder et restituer les éléments recensés au travers d'éditions d'ouvrages et documents audiovisuels : sur la période 1990-2017, 17 ouvrages et 7 DVD ont été édités avec le concours d'associations locales investies dans la promotion de la langue et la culture occitanes.

Une dotation globale de 10 000 € a été allouée pour les opérations « Al Canton ». L'enseignement (bilingue, initiation et sensibilisation) de la langue occitane en 2019 a touché 9 820 élèves du primaire et 700 collégiens. Le financement départemental en faveur de l'enseignement de l'occitan a été de 56 500 € en 2019.

L'aide aux déplacements des élèves pour des sorties culturelles

En 2019 le Conseil départemental a délibéré pour ajouter le site de l'hôtel du Département à la liste des lieux culturels, sélectionnés en raison des programmes éducatifs qu'ils proposent. Cette liste comportait d'ores et déjà 16 sites tels que le Musée Ingres, le Rio à Montauban ou la Cuisine à Nègrepelisse.

30 000 € sont consacrés annuellement à cette politique en faveur des élèves des écoles, collèges et lycées.

Au-delà de ces interventions, le Département porte plusieurs espaces culturels spécifiques :

L'Espace des Augustins

En 2019

- **Programmation : 73 930 €**
- **11 500 spectateurs**
- **78 évènements organisés**

L'Espace des Augustins propose une programmation riche et variée à destination du jeune public et du tout public.

Cet espace a accueilli 11 500 spectateurs en 2019 avec une fréquentation stable par rapport à 2018, avec une hausse des recettes de 35 % grâce à un effort substantiel consenti en terme de programmation (financier, qualitatif), à la pérennisation et la mise en œuvre de nouveaux partenariats, source d'enrichissement de la programmation ainsi qu'à des efforts notables axés sur la communication.



Temps forts 2019 :

Exposition Jean Rédouès :

En collaboration avec l'abbaye de Beaulieu, cette exposition rétrospective d'un artiste régional a permis de poursuivre le partenariat avec l'abbaye de Beaulieu en Rouergue et le Centre des Monuments Nationaux.

Exposition « les années 20, promesse d'une vie meilleure » :

Organisée à l'initiative des Archives départementales de Tarn-et-Garonne, cette très belle exposition dont la scénographie a été conçue par un scénographe extérieur à connu un vif succès auprès du public tarn-et-garonnais (1 035 visiteurs).

Concerts/récitals : Marie Modiano, Wally, Après une si longue nuit, Hector Obalk...

La grande diversité des propositions culturelles a permis d'enrichir la programmation et d'augmenter la jauge de spectateurs (tous les spectacles joués entre octobre et décembre 2019 étaient complets), montrant une réelle attente du public pour ces offres et donc un intérêt certain pour ce type de programmation sur notre territoire. Il est également constaté une plus grande variété dans le profil social ou l'âge des spectateurs depuis l'automne 2019 par rapport à 2018.

Les actions à destination du public scolaire affichent toujours complet, l'offre, de qualité, étant toujours inférieure à la demande.

www.espacedesaugustins.fr

La Médiathèque départementale

- **113 communes desservies**
- **43 bibliothèques, 29 points lecture, 45 dépôts desservis**
- **250 000 documents imprimés et audiovisuels à disposition**
- **185 000 € pour l'acquisition de documents (livres, CD, DVD, périodiques)**
- **90 000 € documents prêtés au réseau**

Compétence obligatoire du Département depuis les lois de décentralisation de 1986, la Médiathèque départementale de Tarn-et-Garonne est un centre de ressources

documentaires et culturelles pour les bibliothèques du département. Elle a également une mission de formation, de conseil et d'accompagnement auprès des bibliothécaires et élus.

Son action s'inscrit dans le cadre d'un nouveau Schéma départemental de Lecture Publique pour la période 2020-2024, voté lors de l'assemblée plénière du 18 décembre 2019.

Le nouveau Schéma Départemental de Lecture Publique réaffirme le rôle pivot de la Médiathèque en matière de conseil, ingénierie, expertise et assistance auprès des élus et professionnels des communes et EPCI. La commune reste partenaire de sa politique de développement de la lecture publique aux côtés des EPCI.

Au-delà du service de prêt de documents, d'accès à la formation et aux ressources numériques, le Conseil départemental s'est engagé sur de nouvelles politiques d'investissement en direction des Communes et EPCI, en termes de travaux, d'acquisition de mobilier et d'informatisation ; des aides en fonctionnement et en investissement pour la mise en réseau sont également proposées.

La Médiathèque a organisé pour la troisième année consécutive, **une braderie « flash » de ses documents (livres et CD) désherbés en 2019**. La recette de cette manifestation s'est élevée à 870 €.

Elle a fait l'acquisition d'un **meuble pour les documents « Facile à lire », à destination des publics en difficulté avec la lecture (publics illettrés, allophones, dyslexiques, etc)**. Ce meuble est prêté aux bibliothèques du département avec des documents correspondant à cet usage.

Elle a également fait l'acquisition d'une **valise de projection itinérante** à disposition des bibliothèques du département dans le cadre de leurs animations (projections de films dans l'enceinte de leurs locaux pour leurs usagers).

Les animations en 2019 :

- **Participation au Mois du Film Documentaire** : programmation de 6 séances tout public dans 5 communes du département et de 2 séances pour les scolaires (200 élèves de 3ème des collèges de Nègrepelisse et Lauzerte).

- **Animation d'ateliers créatifs sur** la base de plein air et loisirs de Saint-Nicolas-de-la-Grave et à l'abbaye de Belleperche, dans le cadre du festival du livre jeunesse Partir en livre.

- **Une exposition de quelques 200 livres d'artiste de la Médiathèque, *Le livre d'artiste, un objet d'art***, s'est tenue du 8 octobre au 29 novembre à l'abbaye de Belleperche.

Outre la visite de cette exposition qui a accueilli 600 visiteurs, des ateliers tous publics ont réuni près de 150 personnes .

- **La troisième édition du Média'Tour**, manifestation qui consiste à inviter et à faire circuler des groupes de musique de la scène locale dans les médiathèques du département, s'est tenue du 21 au 25 mai 2019 dans 5 bibliothèques avec les groupes Busker & Keaton et Clapswing (pour un concert à destination de la jeunesse). Ces concerts ont rassemblé près de 400 spectateurs.

<http://www.mediathèque.cg82.fr>

L'Abbaye de Belleperche

- **20 830 visiteurs en 2019**
- **7 548 personnes ont participé aux Médiévales**
- **346 692 € de dépenses engagées pour l'aide à la restauration du patrimoine protégé des communes**
- **19 nouveaux chantiers de restauration du patrimoine ont été accompagnés financièrement et techniquement**

Ancien monastère du Moyen Âge, l'abbaye de Belleperche est ouverte à la visite et abrite le Musée des arts de la table. L'abbaye de Belleperche, fondée au XIIe siècle, compte parmi les plus riches abbayes cisterciennes du Midi.

Les animations en 2019 :

- **L'exposition « 10 ans de musée, 10 ans de dons »**, a permis de saluer la participation active et désintéressée des donateurs. Le dixième anniversaire de l'ouverture du musée offrait l'occasion de les honorer au travers d'une sélection d'objets ou collections, tout en rappelant ce qu'est un musée, comment se forment les collections et de quelle manière les dons sont effectués (16 685 visiteurs).

- **L'exposition « Livre d'artistes, un objet d'art »**, en partenariat avec la Médiathèque Départementale a été l'occasion d'exposer près de 300 titres, véritables œuvres d'art, appartenant à une collection constituée depuis les années 1990 et conservée à la médiathèque (2 171 visiteurs).

Animations diverses :

- Journées occitanes – 2 192 élèves, 280 enseignants et accompagnateurs ;
- Nuit de l'abbaye, Venez chasser les fantômes ! - 353 participants

- Rendez-vous jeune public, A vos saveurs – 92 personnes
- Troisième participation du Département aux Journées Nationales de l'Archéologie – 379 personnes
- Murder party – 244 personnes
- 24 images à la Noire (concert) – 322 personnes
- Pique-nique concert avec Big fat swing – 613 personnes
- Les Médiévales – 7 548 personnes
- Déjeuner organisé par le lycée professionnel Jean de Prades – 247 personnes
- Participation à la manifestation Gimona Canta - 201 personnes.



'Les journées européennes de l'archéologie'



'Murder party'

Les travaux sur le site :

Une première phase de travaux s'est achevée en 2019 :

- Réfectoire médiéval – façade ouest ;
- Réfection des façades du cloître ;
- Étalement et mise en sécurité des salles du rez-de-chaussée et du premier étage – secteur nord.

www.musee-arts-de-la-table.fr/

Les Archives départementales

En 2019

- **203 462 visites du site internet**
- **6 486 consultations en salle de lecture**
- **2 934 pages numérisées**
- **347 mètres linéaires d'accroissement**
- **1 894 mètres linéaires d'archives publiques éliminées réglementairement**
- **1 677 scolaires sensibilisés aux archives**
- **327 lecteurs inscrits en salle de lecture**
- **1 221 séances de travail**

Compétence obligatoire du Département, les Archives départementales sont placées sous la responsabilité du Conseil départemental qui assure la conservation et la valorisation des archives.

Les Archives départementales sont un lieu de conservation et de mise à disposition de documents d'intérêt historique. L'une des priorités des Archives départementales est de faire connaître et d'ouvrir ses ressources à tous les publics. Pour ce faire, elles s'appuient sur les moyens traditionnels (salle de lecture, service éducatif, expositions) et sur les nouvelles technologies (numérisation et mise en ligne).

Expositions 2019

- « **La paix s'affiche !** » : manifestation préparée par le service éducatif avec les établissements scolaires (écoles primaires et collèges) sur la paix. Il a été demandé aux classes inscrites de réaliser une affiche évoquant la paix. 364 élèves ont participé avec leurs professeurs à la journée de restitution orale, organisée le 28 juin 2020 date anniversaire du traité de Versailles. Une version itinérante tourne dans les communes qui en font la demande.

- « **Les années 20 : promesse d'une vie meilleure ?** » : exposition sur le Tarn-et-Garonne après la Première Guerre mondiale.

Subventionnée à 50 % par la Direction régionale des affaires culturelles Occitanie, cette exposition s'est tenue à l'espace culturel départemental des Augustins du 14 novembre 2019 au 16 février 2020. Elle retraçait les aspects saillants de la vie locale dans l'immédiat après-guerre : retour des poilus, questions démographiques, migratoires et sanitaires, vie économique et sociale, vie quotidienne et culturelle.



Collecte et traitement des archives

Archives privées

Acquisition auprès d'un libraire de Barcelone (Comellas) d'un manuscrit de 1629 contenant les cours donnés par le pasteur Pierre Béraud à l'académie protestante de Montauban. Achat pour lequel les Archives de France ont accordé une subvention de 2 100 €.

Réhabilitation du bâtiment des Archives départementales

La mise hors d'eau et d'air du bâtiment principal des Archives départementales et d'une petite maison attenante s'est achevée en 2019, ainsi que le rafraîchissement des anciens appartements de fonction transformés en bureaux. Cette appropriation des appartements a permis de séparer les ateliers de numérisations et de restauration, ce qui a apporté un confort de travail.

457 000 € ont été dépensés en 2019 à ce titre.

Le programme de réaménagement du site a également été arrêté : Les avant-projets sommaire, puis définitif début 2020, ont reçu un avis favorable et le visa technique du Service interministériel des archives de France (SIAF), ouvrant droit à une subvention d'environ 14 %. Une subvention au premier équipement est également attendue du SIAF.

Numérisation

La collection des effets personnels des réfugiés espagnols (67 J) de la fin des années 30 a été numérisée en interne en vue de protéger les originaux fragiles, tout en les rendant consultables sur l'intranet de la salle de lecture.

<http://www.archives82.fr>

CONFORTER L'OFFRE SPORTIVE DES TERRITOIRES

L'aide départementale aux projets structurants

En 2019

- plus de 40 projets subventionnés
- 615 065 € engagés

Le Département intervient pour la réalisation, l'extension d'équipements sportifs, terrains multi-sports, parcours sportifs, city-park, skate-park, terrain de tennis, boudodromes, circuits VTT, etc...

A ce titre 30 projets communaux ont été subventionnés pour un montant global de 554 940 € (vestiaires et tribunes au complexe sportif de Montbeton, boudodrome à Meauzac, création d'un cityparc à Auvillar ect...) et 10 projets associatifs pour un montant global de 60 125 € en 2019.

Le soutien au sport performance

En 2019

- 47 associations subventionnées
- 801 156 € attribués

Le Département subventionne les clubs et les sportifs de haut niveau, dans le cadre du « sport performance ». Ainsi, 22 clubs de haut niveau pour un montant de 759 856 €, et 25 sportifs individuels ou équipes ont été aidés pour leur participation à des championnats régionaux, nationaux ou internationaux pour 41 300 €.

Le partenariat avec l'USM Rugby a permis de distribuer 3 915 places, principalement aux 22 clubs de rugby du département, soit 261 places par match pour les 15 matchs de la saison 2018-2019.

Le sport, vecteur de cohésion sociale et d'éducation

En 2019

- 375 170 € pour le sport pour tous
- Plus de 200 000 € pour le sport en milieu scolaire

55 comités départementaux, toutes les disciplines confondues, ont été subventionnés pour leur fonctionnement en 2019, pour un montant de 292 900 €.

Près de 82 270 € ont bénéficié à **39 associations** dont 13 projets à destination des jeunes intégrant ceux de l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi que pour l'achat de matériel (58 projets).

Par ailleurs, 60 associations ont été subventionnées pour l'organisation de manifestations sportives, soit un budget global de 97 500 €.

Afin de soutenir l'implication de tout le secteur sportif, 28 récompenses ont été distribuées dans le cadre de la fête départementale des

sports 2019, en direction des disciplines suivantes : cyclisme, basket-ball, judo, rugby, athlétisme, boxe, natation synchronisée, pêche, football, handball, sport adapté, rugby fauteuil, roller (18 récompenses à titre individuel et 10 récompenses par équipe).

Dans le cadre de cette politique, le Conseil départemental a financé des **tenues sportives pour 24 clubs** ayant formulé une demande (shorts et maillots) pour un budget de 14 729 € (football, rugby, badminton, course à pied, basket-ball, cyclisme, hockey, pétanque et les activités de pleine nature).

La pratique sportive en milieu scolaire

En 2019

- 1 800 000 € d'investissement

L'investissement en équipements sportifs, indispensables à l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les 17 collèges du Département s'est porté sur :

- La **construction ou réhabilitation des structures sportives**, avec la livraison de la Halle Sportive bioclimatique du collège Azaña à Montauban : elle comprend 4 terrains de basket-ball, 3 terrains de handball, 5 terrains de volley-ball, 9 terrains de badminton et une structure artificielle d'escalade de 22 mètres de long sur 7 mètres de hauteur.

Les terrains centraux et les équipements associés sont destinés à la pratique sportive de compétition. Les terrains transversaux à la pratique éducative d'entraînement. Les possibilités de pratique sportive correspondent aux besoins de l'éducation nationale et répondent aux besoins des associations. Le gymnase a été conçu pour offrir des pratiques sportives différentes en simultanée.

La halle sportive a été financée à 100 % par le Département pour un coût total de 2,3 M€.



- des travaux annuels sur les divers gymnases (Saint Antonin Noble Val, Flamens, Labastide Saint Pierre, Lafrançaise, Beaumont de Lomagne),

- l'achat d'équipement pour 46 480 € avec des dotations en gros équipements sportifs : buts de basket, handball ; tables de tennis de table ; agrès de gymnastique ; matériel d'athlétisme... et des équipements sportifs plus courants : matériel d'escalade, filets de buts, ballons, raquettes, balles, cross...

Le Conseil départemental a soutenu l'UNSS et l'USEP à hauteur de 38 600 €, ainsi que 12 associations sportives des collèges, à hauteur de 12 600 €. Il s'agit principalement de participation à des championnats de France dans les domaines de la gymnastique, du rugby, aviron,

natation, athlétisme, boxe française (masculin et féminin).

La politique du « Savoir-Nager » a permis, durant l'année scolaire 2018-2019, à 2 943 élèves de 109 classes de 6^{ème} du département de profiter de ce dispositif et de participer au cycle de natation. Les frais d'entrée aux structures aquatiques et le transport sont intégralement pris en charge pour 58 488 € en 2019.



Durant l'année scolaire 2018/2019, les collèges du département ont bénéficié d'une intervention du Conseil départemental pour les projets partenariaux :

- le financement pour la réalisation de 30 projets sportifs en direction des élèves des collèges publics de la 6^{ème} à la 3^{ème} à hauteur de 29 410 € dans les domaines de la course d'orientation, la danse, les activités physiques de pleine nature, la gymnastique, la pétanque, la musculation, le judo, le cross, l'aviron, le rugby, l'équitation et le roller ;

- la rémunération des heures d'interventions des associations ou professeurs spécialisés, pour un montant de 23 700 € au bénéfice de 6 classes sportives et de 3 sections sportives,

- la mise à disposition d'un éducateur sportif du département pour le Collège Olympe de Gouges

de Montauban pour l'entraînement des sections sportives de rugby.

Le Département s'implique également auprès des publics prioritaires par la **mise à disposition d'une éducatrice sportive spécialisée dans 8 établissements** à raison de 30 heures par semaine :

- ESAT Le Pech Blanc à Lamothe Capdeville,
- ESAT Les Rives de la Garonne à Castelmayran,
- Foyer occupationnel de Pousiniès à Saint-Etienne de Tulmont,
- Foyer occupationnel du Barradis à Lavit,
- Foyer d'accueil médicalisé de Bordeneuve à Saint-Etienne de Tulmont,
- Foyer d'accueil médicalisé Les Canneles à Valence d'Agen,
- Foyer d'accueil médicalisé Les 4 Vents à Lavit,
- Maison d'accueil spécialisée Les Capucines à Nègrepelisse,
- l'ESAT-Ageris 82 à Castelsarrasin (nouvel établissement en 2019).

La base de loisirs du Tarn et de la Garonne

En 2019

- **21 522 entrées piscine**
- **67 263 visiteurs du 27 juin au 1^{er} septembre**
- **1 000 visiteurs pour la fête du nautisme et de la nature ;**
- **2 963 élèves accueillis en séjours de classes découverte ;**
- **10 983 personnes ont profité des services de la Base de loisirs : hébergement, restauration ou activités encadrées.**
- **237 600 € de travaux d'aménagement**

Les aménagements réalisés

La base de loisirs, reconnue site **Natura 2000** pour la directive « Habitats et Oiseaux » attire un large public. Elle est au cœur de la « **station verte** », label obtenu par la commune de Saint-Nicolas-de-la-Grave.

Cette année ont été installés :

- **Un parcours de santé** de 800 mètres avec 7 agrès différents,
- **Un circuit** utile à l'apprentissage du vélo d'une distance de 160 mètres,
- **Le toboggan à eau**, à coté du grand bassin, très apprécié par le public. Ce dernier équipement finalise les aménagements du complexe piscine (850 000 €).



La période estivale

Le camping individuel, d'une capacité de 42 emplacements ouvre du 1^{er} mai au 15 septembre.

L'aire de camping-car aménagée en gestion libre reste ouverte toute l'année. Cette aire connaît un franc succès avec + 59 % de recettes par rapport à 2018. La fréquentation des cyclo-touristes y avoisine les 20 % en 2019.

La Base de loisirs a accueilli 21 522 personnes (Piscine + Plage 82). « **Plage 82** » a ouvert ses portes du 1^{er} juillet au 31 août.

Des semaines thématiques ont été proposées, des ateliers créatifs ont eu lieu tous les mercredis, les journées Land park tous les mardis et des spectacles de magie. Une représentation de cirque et une projection de cinéma ont eu lieu dans les cadre des « pauses artistiques ».

Le snack a ouvert du 1er juillet au 31 août et les week-end à partir du 10 juin.

Des cours collectifs d'apprentissage de la natation sont proposés au public durant l'été.

228 cours ont été pratiqués dont 64 séances financées par le Comité Départemental Olympique et Sportif 82, dans le cadre du plan « j'apprends à nager » lancé par le Ministère des Sports. A cet effet, une convention a été signée entre le Département et le CDOS 82.

La Fête du Nautisme et de la Nature, « un dimanche au bord du confluent » s'est déroulée le 16 juin 2019. Le tout public s'est vu proposer des activités de découverte de la Base et de son environnement (pêche, balades en calèche et poneys, découvertes faune et flore, initiations voile, canoë, aviron, paddle, itinérances douces...). Cette manifestation a attiré plus de 1 000 visiteurs.

Le temps scolaire

- **2 963 élèves ont été accueillis**
- **68 % des établissements scolaires sont Tarn et Garonnais**
- **Le canoë est l'activité première demandée par les scolaires, suivie du tir à l'arc**

Pour la première année de mise en place, **les journées d'intégration réservées aux élèves de 6^{ème}** ont permis d'accueillir 20 % des collégiens du département avec 562 élèves participants.

Ce projet est intégralement financé par le Conseil départemental sur la base de 11 € par élève au titre des animations proposées et d'une prise en charge intégrale du coût des transports.

Les journées du goût se sont déroulées du 14 octobre au 21 novembre 2019 et ont accueilli 515 écoliers de primaire et maternelle Tarn et garonnais. Elles permettent de faire découvrir et cuisiner les produits alimentaires frais de notre département, de les valoriser auprès des jeunes.

Ces journées sont intégrées à la politique volontariste du Conseil départemental dans le cadre du « Bien manger en Tarn-et-Garonne » avec deux partenaires : Interfel et le Laboratoire Vétérinaire Départemental de Tarn-et-Garonne.

Les journées « découverte sport environnement », nouveauté 2019, ont été proposées aux scolaires. Le tarif est de 11 € par enfant avec 4 activités encadrées au choix.



POUR UNE ACTION DURABLE AU BÉNÉFICE DES TARN-ET-GARONNAIS

Mieux servir avec responsabilité

Soucieux d'inscrire son action dans la durée, le Département met tout en œuvre pour satisfaire aux exigences budgétaires et environnementales sans dégrader la qualité de service.



LE CHOIX DE LA RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

Sécurisation de la ressource

- 5 barrages départementaux
- poursuite des études relatives à une réhausse du Saint Géraud
- des réflexions interdépartementales sur la gestion de l'eau

Le Conseil départemental s'investit sur la thématique de la ressource en eau avec un double objectif : compenser et sécuriser les prélèvements, agricoles notamment, et répondre aux besoins du milieu naturel.

Il est ainsi propriétaire de 5 ouvrages : les barrages du Gouyre, du Tordre, du Théronnel, le plan d'eau des Falquettes, ainsi que le barrage de Saint-Géraud avec le Conseil Départemental du Tarn.

De plus, il participe au soutien d'étiage de l'Aveyron, du Tarn et de la Garonne, à partir d'ouvrages hydroélectriques concédés à EDF par le biais de financements conséquents. Il pilote les lâchures sur l'axe Aveyron.

En 2019 l'étiage a été relativement sévère, en particulier sur le bassin de l'Aveyron. L'eau a été massivement déstockée depuis les barrages.

Les barrages départementaux

Ces infrastructures doivent faire l'objet de surveillance constante : en 2019 les investigations géotechniques se sont poursuivies sur le site de Théronnel, suite à un important effondrement de terrain non stabilisé.



Les démarches pour l'installation d'une rehausse sur le Saint-Géraud en lien avec le conseil départemental du Tarn ont continué avec les acquisitions de terrain et la poursuite de l'étude d'impact.

Les projets de territoire en cours

Le Département participe au projet de territoire du Tescou et notamment aux commissions et études : ressource en eau, trajectoire agricole et circuits courts.

Les réflexions interdépartementales sur la gestion de l'eau, en termes gouvernance

Des réflexions sont en cours sur le **Lemboulas**. Un bilan des ressources en eau potentiellement mobilisables a été réalisé entre les 2 départements du Tarn-et-Garonne et du Lot, à l'initiative des 2 préfets. Un recensement exhaustif de tous les collinaires ainsi que de leur utilisation a été initié par les 2 chambres d'agriculture. Les résultats sont attendus pour 2020.

La réflexion relative à la création d'une structure de type GIP pour la gestion du **bassin hydrographique Tarn-Aveyron** en partenariat avec les conseils départementaux de l'Aveyron, du Tarn, de la Haute-Garonne, de la Lozère a été initiée, un accord reste à trouver sur les objectifs et les moyens.

Une étude de préfiguration pour une structure de gouvernance sur la **Garonne** a été réalisée à l'initiative d'un groupement de commandes constitués des départements 31, 82, 47, 33 ainsi que des 2 régions. Les départements 09, 65 et 32 y ont été étroitement associés. A ce stade un consensus reste à trouver sur le type de structure (légère et compétente uniquement sur l'aspect quantitatif, ou type syndicat mixte avec de nombreuses compétences).

La qualité de l'eau

Les périmètres de protection des captages d'eau potable

- 43 points de captages protégés sur 49
- desservent 97% de la population départementale
- une politique qui s'achève

Suite à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, le Conseil départemental s'est porté maître d'ouvrage délégué de la phase administrative de la procédure d'instauration des périmètres de protection des captages d'eau potable pour le compte des collectivités qui le souhaitent.

Au cours de l'année 2019, les procédures sur les captages du syndicat des eaux de Cazes Mondenard (à Castelnau Montratier - 46) et du Syndicat des eaux de la Lomagne (lac et rivière Gimone à Beaumont-de-Lomagne), qui constituent les 2 derniers captages structurants à protéger, ont été accompagnées en réunissant à plusieurs reprises les différents partenaires impliqués dans des comités de pilotage spécifiques. Ces 2 procédures particulièrement difficiles à mener, compte tenu notamment de leur impact en matière de servitudes, n'ont pas encore pu aboutir.

Il a été acté par délibération de mettre fin à une maîtrise d'ouvrage directe du Département sur cette politique. Si de nouveaux captages devaient faire l'objet de telles démarches, il sera proposé d'intervenir non plus en tant que maître d'ouvrage délégué, mais sous la forme d'une aide financière en complément de celle de l'Agence de l'eau.



Périmètres protection captages

Eau Potable et Assainissement collectif

- 34 dossiers instruits en assainissement
- 110 dossiers instruits en eau potable
- 34 subventions versées pour montant en annuités de 915 000 € et en capital de 450 000 €

Le Département soutient financièrement les porteurs de projets dans ces domaines.

En 2019 les principales opérations suivies **en eau potable** sont :

- le renouvellement des réseaux du SIEA Cande Aveyron, du SIAEP de Lauzerte, du SMEP à Golfech, du Syndicat des eaux de la Lomagne, du Syndicat des eaux de Garganvillar, du SIAEP de la région de Grisolles, du Syndicat des eaux de Monclar – Saint Nauphary, du SIAEP de Dunes-Donzac, de la commune de Montech,

- les projets de travaux sur les usines d'eau potable de la CCQVA (à Nègrepelisse), de la CCQRGA (à Caylus et Loze), du Syndicat des eaux du Bas Quercy (à Lafrançaise), du SIAEP de Verdun-Beaupuy-Bouillac, du SICAEP de Montbeton - Lacourt Saint Pierre - Montauban rive gauche,

- les schémas directeurs et les études de projets de regroupement : CCQRGA, SMP d'Auvillar et syndicats de distribution d'Auvillar - Lavit - Dunes Donzac - Commune de St Nicolas de La Grave, syndicats des eaux de Castelsarrasin-Moissac-Lizac-Garganvillar, Syndicat des eaux de la région de Mas-Grenier, SMP Quercy Pays de Serres.

En ce qui concerne **l'assainissement**, le suivi a porté sur :

- les projets de travaux pour les stations d'épuration d'Albias, Bioule, Esparsac, Fabas, Lafitte, Malause, Saint Porquier, Barry d'Islemade, Sérignac,
- les travaux sur les réseaux de Fabas, Monclar de Quercy, Bourret, L'Honor de Cos, du SIEA Cande-Aveyron,



Station d'épuration filtres plans de roseaux

- les diagnostics de réseaux auprès de la CCQVA (à Montricoux et Albias), de la CCQRGA, de Montech-Finhan - Montbartier, de Lavit-de-

Lomagne, de Mirabel, de Larrazet, de Labastide Saint Pierre, d'Auvillar, d'Orgueil, de Montaigne-de-Quercy, de Comberouger,

- les études de transfert des compétences assainissement collectif auprès du Syndicat Mixte Eaux Confluences.

Le 6 mars 2019, lors du Débat d'Orientations Budgétaires, les politiques d'aides concernant l'eau potable et l'assainissement collectif ont été révisées, en harmonisant le taux d'intervention départemental à 20 %, dans le cadre d'un partenariat financier redéfini avec l'agence de l'eau Adour-Garonne.

Le 9 mai 2019, le Département a organisé une 3ème rencontre sur le thème de l'eau potable, enjeu majeur pour les collectivités, en présence de l'ensemble des structures productrices et distributrices et de l'agence de l'eau. Cette réunion a notamment permis aux maîtres d'ouvrage d'exprimer leurs inquiétudes face au désengagement financier de l'agence de l'eau concernant les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable. Ces revendications ont pu être relayées au plus niveau de l'Etat par des interventions directes de Monsieur le Président auprès des ministères concernés.



Les interventions du SATESE

En 2019

- près de 800 visites sur le terrain
- Un budget de plus de 800 000 €
- Budget financé à 45% par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et 19 % par les collectivités et 36 % par le Département

Le Service d'Assistance au Traitement des Effluents et au Suivi des Eaux assure principalement des missions d'assistance technique et d'animation auprès des collectivités du Tarn-et-Garonne dans le domaine de la qualité des eaux. La démarche qualité engagée par cette structure lui permet d'être garante de résultats fiables, indispensables pour apporter conseil, assistance technique et expertise.

La mission d'assistance technique à l'assainissement collectif a porté en 2019 sur la réalisation de 288 visites sur les stations d'épuration dont 78 autosurveillances réglementaires (visites sur 2 jours), mesures obligatoires à la charge des maîtres d'ouvrage.

Une part importante de la mission assainissement collectif est le suivi des projets dans le cadre de création/réhabilitation de stations, ou de diagnostic du système d'assainissement pour lequel le SATESE a participé à 86 réunions et a donné son avis technique d'expert à chaque phase du projet.

La mission assainissement non collectif (ANC) intègre une animation territoriale du réseau des techniciens SPANC du département (une quinzaine de techniciens publics et privés) afin de permettre les échanges d'expérience, l'harmonisation des pratiques, la diffusion d'information (veille réglementaire, juridique, technique), des visites sur site...

L'élaboration de fiches techniques départementales a débuté en 2019, pour une généralisation en 2020.

La mission comprend également l'animation de la Charte départementale de l'assainissement non collectif, lancée en juillet 2013 ainsi que l'animation régionale, au niveau de l'ARTANC (Association Régionale des Techniciens de l'Assainissement Non Collectif). Ainsi, des journées techniques sont organisées depuis 3 ans en Tarn-et-Garonne, réunissant plus d'une soixantaine de techniciens du bassin Adour-garonne, ainsi que des techniciens d'autres bassins souhaitant s'inspirer de ce fonctionnement sur leur territoire.

En 2019, 193 visites ont été réalisées pour le contrôle des nouvelles installations d'assainissement non collectif, entre le Conseil départemental et les collectivités qui le souhaitent, soit 16 communes signataires.

Le SATESE est également conventionné avec une communauté de communes pour le remplacement des techniciens SPANC pendant leurs absences (2 techniciens du SPANC de la communauté de communes Terres des Confluences, réalisant ainsi 19 visites supplémentaires en 2019).

Cette structure propose également de l'assistance technique aux collectivités qui le souhaitent en matière d'ANC, parallèlement à l'assainissement collectif : 3 communes ont été suivies en 2019.

La cellule d'animation territoriale espace rivières et zones humides CATER-ZH établit un programme biennal pour l'ensemble des missions « rivières » et « zones humides » dans le cadre d'une convention signée avec l'Agence de l'eau Adour-garonne.

Elle réalise l'animation territoriale avec en particulier le suivi et l'appui technique auprès de 17 collectivités du Tarn-et-Garonne, l'animation du réseau, et l'instruction des dossiers de demande d'aides des collectivités, ainsi que les visites de réception de travaux et la rédaction des attestations de conformité.

Le programme 2019 de suivi de la qualité de l'eau de rivière a été établi avec l'Agence de l'Eau sur la base de 29 stations départementales visitées en moyenne 6 fois par an. A ce titre, 150 prélèvements et mesures ont été réalisés in situ. Les analyses de ces prélèvements sont réalisées par Laboratoire Vétérinaire Départemental 82.

Concernant le suivi quantitatif des cours d'eau, le SATESE a assuré des campagnes en jaugeages de 22 stations soit 47 jaugeages sur l'année, ainsi que l'entretien et les relevés des échelles limnimétriques.

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET VALORISER LES SITES SENSIBLES

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Ces espaces présentent des aménagements adaptés (parkings, sentiers, passerelles, observatoires, signalétique,...), qui permettent d'accueillir du public et de le sensibiliser aux enjeux de la biodiversité. Pour « faire vivre » ces espaces, le Conseil départemental y organise des animations par le biais notamment d'associations compétentes comme les Centres Permanents d'initiatives pour l'Environnement (CPIE).

Le Conseil départemental s'est donné pour ambition de créer un réseau de sites ENS à l'échelle du département, si possible représentatif de toutes les entités paysagères. Pour mener à bien cet objectif, il intervient à deux niveaux :

- soit en se portant maître d'ouvrage des opérations,
- soit en accompagnant techniquement et financièrement des maîtres d'ouvrage locaux.

Le Département assure l'aménagement de plusieurs sites ENS en maîtrise d'ouvrage directe :

Sur le corridor garonnais :

Il gère et valorise 4 sites par le biais de plans de gestion : l'île de Labreille à Verdun-sur-Garonne, l'îlot de Saint-Cassian à Mas-Grenier, le site de l'Espinassié à Bourret/Montech et le site du Pont de Bioule à Saint-Nicolas-de-la-Grave. Ce dernier bénéficie actuellement d'un contrat Natura 2000. En 2019, le Conseil départemental a procédé à l'ouverture d'une prairie et à l'abattage de peupliers dépérissants dans la perspective de maintenir une prairie de fauche et de reconstituer un boisement patrimonial, milieux propices à l'avifaune.

Le site du bras-mort de l'Espinassié doit faire l'objet d'un diagnostic archéologique préalable avant d'en envisager la réouverture courant 2^{ème} semestre 2020.



Le bras-mort de l'Espinassié

Deux espaces lacustres :

Les plans de gestion des lacs du Gouyre et du Tordre ont été finalisés avec l'aide d'un bureau d'études en associant l'ensemble des partenaires techniques. Ces plans de gestion établissent un diagnostic écologique des lacs et de leurs abords et dressent les actions qu'il convient de mener ces prochaines années pour les gérer et les valoriser de manière optimale dans une perspective d'ouverture maîtrisée au public.



Lac du Gouyre

Un milieu caussenard :

Le Conseil départemental a eu l'opportunité d'acquérir une parcelle (lieu-dit « les Caussadeze ») sur les Causses du Quercy à Saint-Antonin-Noble-Val. Cette parcelle, sur laquelle des premières actions de repérage et d'état des lieux ont été effectuées, sera en lien direct, par le biais d'un sentier de randonnée, avec le cirque de Bône déjà labellisé ENS. Elle sera aussi une vitrine pour le public des espèces faunistiques et floristiques inféodées aux milieux caussenards. Elle pourra accueillir enfin un éco-pâturage ; des contacts ont d'ailleurs été pris dans ce sens avec un éleveur d'ovins.

Le Département accompagne techniquement et subventionne des maîtres d'ouvrages locaux :

A ce titre, le Conseil départemental suit la gestion de sites comme le cirque de Labarthe à Caylus ou encore l'île de Nègrepelisse.

La gestion des rivières et la prise en compte des zones humides

- 2 912 zones humides sur 3 602 ha

Le Département finance les structures gestionnaires des cours d'eau non domaniaux qui exercent la compétence « GEMAPI ». Les subventions portent sur les études et travaux prévus dans des plans pluriannuels de gestion qui visent le bon état des cours d'eau. Les structures sont aussi aidées techniquement par les techniciens CATER (Cellule d'animation territoriale à l'entretien des rivières) du Département.

En 2019, 23 dossiers de demandes de subventions ont été retenus.

L'année 2019 a été marquée par une refonte de cette politique d'aide. La volonté du Conseil départemental est de continuer à soutenir les études ainsi que les travaux d'entretien, de restauration et les travaux d'urgence (confortement de berges, aléas climatiques,...) des structures gémapiennes. Il prévoit enfin d'aider les campagnes de plantations que ce soit pour la création et la densification de ripisylve ou pour l'installation de haies champêtres.

En ce qui concerne les enjeux liés aux zones humides, le SATESE a réalisé un inventaire départemental ayant permis d'identifier 2 893 zones humides.

Depuis la réalisation de cet inventaire qui a vocation à être actualisé au gré de nouvelles recherches, les services départementaux pour-

suivent des missions de suivi, de conseil et d'expertise technique sur divers projets et chantiers ayant trait aux zones humides.

L'entretien des sentiers de randonnée et des espaces naturels par la brigade verte

La brigade verte du Département, constituée de 6 agents, a pour mission prioritaire :

- l'entretien et la mise en valeur des 500 km de sentiers de randonnée GR et GR de Pays, avec en particulier en 2019, une opération sur le Sentier GR 65 (Saint-Amans-de-Pellagal : création d'un tracé de 1,5 km le long de parcelles agricoles ; Moissac : création du chemin dans un bois sur 1,5 km et d'un escalier et balisage du nouveau parcours sur 2,5 km ; Pommevic/Espa-lais : création d'un tronçon de 4 km le long de parcelles agricoles).

Il a été réalisé tout au long du parcours la mise en place d'une signalétique directionnelle normée "Saint-Jacques-de-Compostelle".

- la gestion et la valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Elle est intervenue à ce titre sur les sites de l'île de Labreille, de l'Espinassié, des lacs du Tordre et du Gouyre. Elle intervient également sur certains espaces départementaux comme l'abbaye de Belleperche.

LES AUTRES ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

La politique en faveur des déchets et de l'énergie

Le Conseil départemental finance à ce titre le syndicat départemental des déchets à hauteur de 288 651 € annuels ainsi que les collectivités pour la construction de déchetteries-recycleries.

Le soutien aux associations

Le Département subventionne de nombreuses associations et structures diverses œuvrant pour la protection de l'environnement et pour les économies d'énergie pour un montant de 700 000€ avec la plupart desquelles il conventionne annuellement pour définir des objectifs communs ainsi que des programmes d'intervention.

Le plan de prévention du bruit

Par délibération du 16 octobre 2019 le Département a approuvé, après consultation, le plan de prévention du bruit dans l'environnement 2019-2023 concernant les routes départementales de Tarn-et-Garonne.

Enfin le Département rédige annuellement un rapport « développement durable », téléchargeable sur le site internet du Département . Ce document rend compte de l'activité de toutes les politiques du Département en la matière.

GARANTIR LA SÉCURITÉ SANITAIRE, ALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENTALE

Afin de répondre aux nécessités locales économiques, environnementales et de sécurité sanitaire en santé animale, hygiène alimentaire et hydrologique, le Conseil départemental a mobilisé des moyens affectés au laboratoire vétérinaire départemental (LVD 82). Celui-ci a pu obtenir et développer ses accréditations par le Cofrac depuis 1997, accréditations indispensables au maintien des services proposés et déjà réalisés, gages de compétence, d'impartialité, d'indépendance et de confidentialité pour ses clients.

Le Département répond ainsi à sa mission de maintien d'un outil de service public de proximité, indispensable au dispositif sanitaire tel que repris dans les différents textes réglementaires.

Ce dispositif est complété par la participation du laboratoire comme membre de la Commission locale d'information de Golfech, prévue par la loi sur la transparence et la sécurité en matière nucléaire (2006).

En 2019, le LVD82 est entré dans son année de préfiguration pour l'intégration en 2020 au Groupement d'Intérêt Public « Public Labos » regroupant les laboratoires départementaux du 32,46,81 et 82.

Cette année a ainsi permis de :

- recruter un préfigurateur en juin 2019 (futur directeur du GIP),
- organiser la direction des sites avec un directeur par site, un chef de file pour chacune des grandes activités : santé animale dans le 82, sécurité alimentaire dans le 81, environnement dans le 32, interventions extérieures dans le 46, Informatique métier dans le 82, qualité dans le 82 et 46, des groupes de travail par thème,
- centraliser des analyses de salmonelles aviaires vers les laboratoires 82 et 32.

La sécurité sanitaire

- **1 257 clients**
- **118 000 analyses**

La mission du LVD 82 dans ce cadre est de maintenir le bon état sanitaire des cheptels pour limiter les maladies, les pertes de production et favoriser le commerce, diagnostiquer les maladies, détecter de nouveaux syndromes, des résistances aux antibiotiques, des maladies transmissibles à l'homme.

En 2019, le LVD 82 a compté 1 257 clients en santé animale pour près de 118 000 analyses sur 75 000 prélèvements portant sur les prophylaxies et introductions des bovins, caprins, ovins, les recherches virologiques sur le BVD (Bovine Virale Diarrhée), la Fièvre Catarrhale Ovine pour les exportations et l'Influenza aviaire, l'aide au diagnostic avec les autopsies, les bactériologies et parasitologies.

La centralisation d'une partie des salmonelles aviaires du 81 vers le 82 a augmenté l'activité de 50 % par rapport à 2018 (900 prélèvements en 2019 / 600 en 2018).

En termes de financement, le laboratoire applique :

- un tarif réduit pour certaines analyses appliquées à tous les éleveurs du département de Tarn et Garonne (Actions collectives de grand volume),
- des aides supplémentaires selon les demandes de l'ALMA pris charge par la Politique Départementale en Santé Animale. Elles concernent les éleveurs engagés à suivre certaines contraintes pour contrôler systématiquement des maladies importantes sur le plan sanitaire et ou économique lors des prophylaxies et mouvements d'animaux (achat, concours), et les éleveurs confrontés à des pathologies animales entraînant des pertes économiques importantes et nécessitant des aides au diagnostic.



La sécurité alimentaire

- près de 300 clients
- 30 000 analyses

Les objectifs du LVD 82 sont de maintenir le bon état sanitaire des aliments, limiter la transmission à l'homme de contaminants biologiques, d'éviter les toxi-infections alimentaires, en particulier en contrôlant les bovins en abattoir avant mise sur le marché, en surveillant entre autres l'ESB des bovins, la trichinose (crise en Tarn et Garonne en 1998), ainsi que la radioactivité alimentaire.

En 2019, le LVD 82 a compté 299 clients en hygiène alimentaire pour près de 30 000 analyses, 6 700 prélèvements et 7 000 contrôles de nettoyage.

Cette activité analytique est complétée par des formations et conseils en hygiène alimentaire (Plans de maîtrise sanitaire, agréments, calcul nutritionnel...).



La sécurité environnementale

- 282 clients
- 23 000 analyses

Le LVD 82 réalise des prélèvements et des analyses de chimie pour le **suivi des stations d'épuration**, des exploitations agricoles, eaux de puits, etc.. tout au long de l'année.

Il réalise les analyses de **potabilité bactériologique et de radioactivité de l'eau** pour le compte de l'ARS ou de particuliers ainsi que les prélèvements, et analyses pour la légionelle.

En 2019, le LVD 82 a compté 282 clients pour près de 23 000 analyses et 4600 prélèvements.

Cette activité analytique est complétée par des formations et conseils en hygiène en légionelle.

Par ailleurs, il exerce une **surveillance indépendante de la radioactivité** autour du CNPE de Golfech, et communique les données à la Commission Locale d'Information de Golfech ; 30 produits sont analysés chaque mois, ainsi que les eaux souterraines et les données de 3 balises atmosphériques sont analysées quotidiennement.



La **surveillance du moustique tigre**, autre mission du LVD, est réalisée par pièges pondoirs : de 3 communes colonisées en 2016, on compte 37 communes en 2018 et 50 communes en 2019.

<http://www.lvd82.fr/accueil.html>

OPTIMISER LES RESSOURCES DANS UN CADRE FINANCIER CONTRAIT

MOBILISER LES SERVICES RESSOURCES POUR UNE MEILLEURE EFFICIENCE

Le Département s'est engagé, depuis 2015, dans une logique d'optimisation de ses ressources, avec une forte volonté de rationalisation et de maîtrise des dépenses de fonctionnement, tout en maintenant un haut niveau de service à l'usager.

Les ressources humaines

- 1 242 agents, 243 assistants familiaux, 90 agents de la Fonction Publique Hospitalière
- 16 790 bulletins de paye pour les agents
- 2 836 pour les assistants familiaux

La Direction des Ressources Humaines est chargée de recruter et d'accompagner les agents tout en recherchant **l'adéquation et l'optimisation des moyens humains aux missions de service public.**

A ce titre, elle met en œuvre des dispositifs visant au maintien dans l'emploi, au développement de l'employabilité et à la formation tout au long de la vie professionnelle des agents. Elle conseille et accompagne la direction générale et les différentes directions dans la mise en œuvre des évolutions d'organisation et la prise en charge des situations individuelles. Elle a également en charge de garantir la santé des agents au travail et la prévention des risques au sein de la collectivité.

La gestion administrative des personnels :

- 48 départs à la retraite, plus de 300 simulations effectuées
- 549 demandes d'emplois traitées
- 104 recrutements dont 49 réalisés par voie de mobilité interne

Comme chaque année, de nombreuses directives ont dû être mises en place au cours de 2019 : revalorisations indiciaires, PPR (période préparatoire au reclassement), passage à la déclaration sociale nominative mensuelle,

Par ailleurs l'application du RIFSEEP a continué d'impacter l'exercice 2019, avec en particulier la mise en œuvre du plan de convergence de la collectivité, et la mise en œuvre du CIA (Complément Indemnitaire Annuel).

Le développement des compétences et la formation :

- 3 021 journées de formation organisées

Un service est spécifiquement dédié à cette mission de première importance pour garantir l'accompagnement des agents vers des missions en constante évolution.

La mobilité interne a par ailleurs fait l'objet d'une attention particulière en termes d'accompagnement, principalement suite à une réorganisation stratégique du Laboratoire Vétérinaire Départemental.

L'insertion :

- 77 stagiaires école accueillis

A ce titre, souligner la mise en œuvre de 5 contrats PEC (parcours Emploi Compétences) et l'aménagement de 40 postes de travail en 2019.

A ce titre le FIPHFP est intervenu pour 3 dossiers à hauteur de 12 086 €.

Les affaires juridiques et la commande publique

Le Conseil départemental porte une attention particulière à la sécurité juridique de ses actes, à l'assurance de ses biens et de ses personnels. Une direction confortée veille sur ces missions.

Une commande publique encadrée :

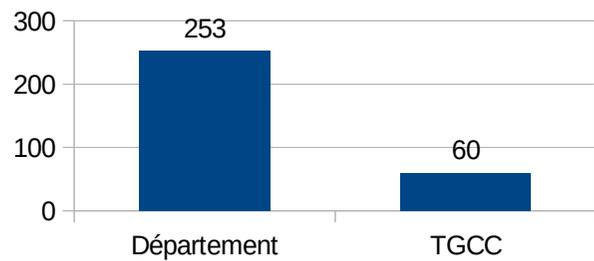
- 233 consultations en 2019
- 313 marchés notifiés

Afin d'homogénéiser les pratiques, garantir la cohérence des dossiers et permettre à la collectivité de procéder à des achats dans les meilleures conditions, le service de la commande publique met en œuvre les procédures d'achat public d'un montant supérieur à 15 000 € HT et conseille les services pour l'ensemble des achats. Il assiste les services opérationnels dans la définition du besoin et dans la recherche de la procédure pertinente. Il rédige les pièces administratives des marchés puis assure leur publication et réceptionne les offres. Après analyse des offres par les services opérationnels, le service achève la procédure de passation des marchés, et prend également en charge l'organisation et le secrétariat des commissions d'appel d'offres. Ce service prend également en charge les procédures de marchés réalisées par la cellule d'ingénierie départementale (TGCC).

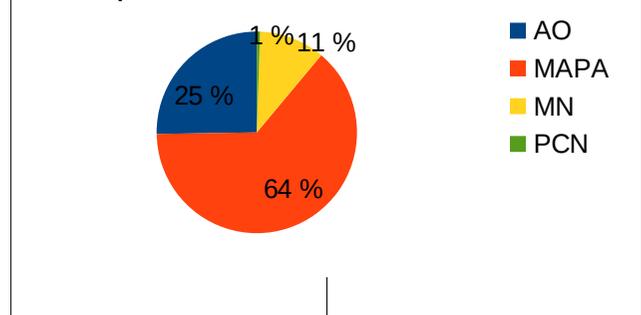
Le guide interne de la commande publique a été remis à jour en septembre 2019.

Données relatives aux marchés du Département

Nombre de marchés notifiés en 2019



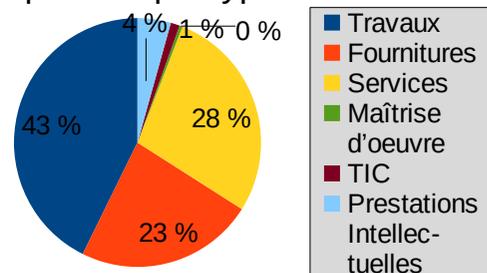
Répartition des consultations par type de procédure



Légende :

- AO : Appel d'offres européen
- MAPA : Marché en procédure adaptée
- MN : Marché sans publicité ni mise en concurrence
- PCN : Procédure avec négociations

Répartition par type de marchés



En 2019, souligner la montée en puissance de la dématérialisation des procédures avec **596 offres électroniques** via le profil acheteur du Département.

<https://www.ledepartement.fr/marches-publics>

L'activité des entreprises sur le profil acheteur a été significative avec :

- 10 888 visites annuelles
- 4 401 dossiers de consultation retirés, pour 129 dossiers de consultation publiés

Soit une moyenne de 34 dossiers téléchargés par consultation et 4,6 offres électroniques remises par consultation.

La sécurisation juridique :

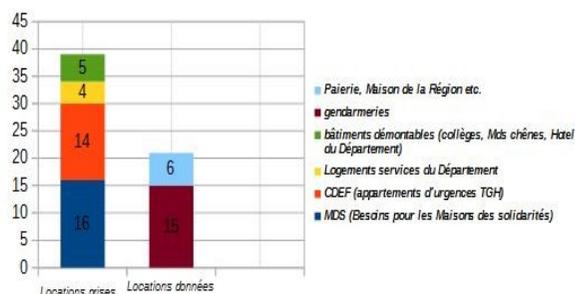
- 430 études, avis, conseils juridiques et actes en 2019
- 68 baux traités (gestion du patrimoine)

Les études constituent un préalable à la définition d'une stratégie et d'une prise de décision au regard de l'analyse et de la portée de la réglementation en vigueur (fonctionnement de l'Institution, organisation administrative, domaine, culture et communication, fonction publique, finances et subventions, social, procédure contentieuse ...).

Les contentieux et actes de procédure sont traités en direct par le Département qui réalise les écritures et assure la représentation devant les tribunaux quand le ministère d'avocat n'est pas obligatoire. Les avocats interviennent à raison de la spécificité du domaine de compétence et pour les matières où leur assistance est de droit.

En 2019 le processus de sécurisation des procédures internes d'élaboration des actes s'est poursuivi, et le service a particulièrement accompagné la constitution du GIP « Public Labos », entité destinée à mutualiser l'activité de plusieurs laboratoires vétérinaires départementaux.

Répartition des contrats signés



Assurer les biens et les personnes :

- 218 sinistres
- 293 789 € d'indemnités perçues

L'objectif est d'assurer au mieux l'indemnisation des dommages subis, et de mener une analyse, pertinente pour la collectivité, de la sinistralité.

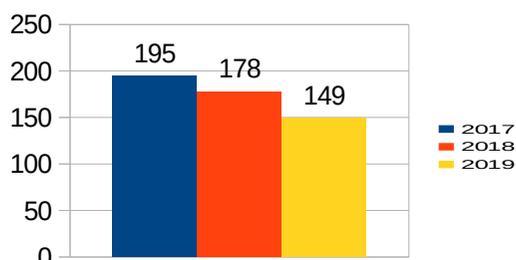
A noter en février 2019 un sinistre important au Centre Technique départemental, estimé à 283 000 €.



Afin d'optimiser la gestion de ces risques, une nouvelle consultation a été réalisée en 2019 permettant sur la plupart des lots une diminution des primes ou une amélioration de la couverture.

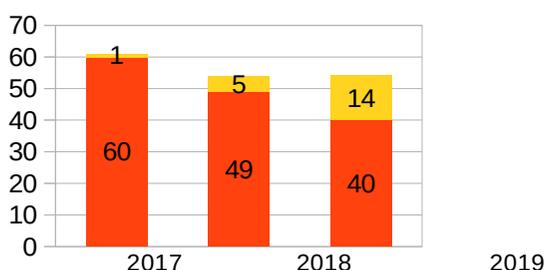
218 sinistres enregistrés pour 2019, 149 sinistres sur le volet flotte auto, 40 sur responsabilité civile et 29 sur le volet dommages aux biens soit une diminution de 17 % par rapport à 2018.

Evolution des sinistres flotte auto



Une diminution de plus de 23 % est constatée entre 2018 et 2019, en lien avec la mise en œuvre du PPRR (plan de prévention du risque routier) et les actions de sensibilisation menées durant 2018 et 2019.

Evolution des sinistres responsabilité civile



En terme de dommages aux biens, le nombre de sinistres annuels reste stable mais une évolution différenciée en fonction des bâtiments.

La gestion des ressources documentaires et du courrier :

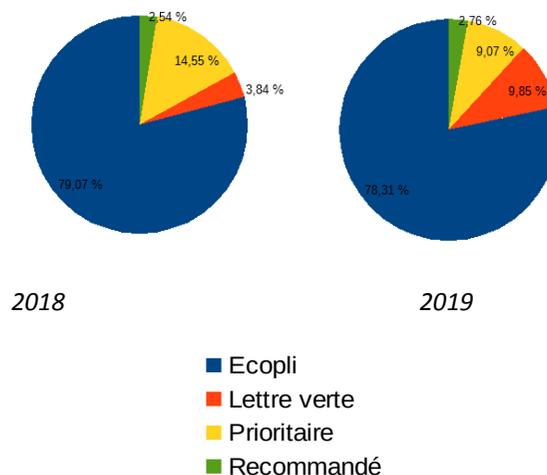
- 28 003 enregistrements
- 205 469 plis affranchis dont 3 680 recommandés
- 3 559 mails reçus

En ce qui concerne le courrier, compte tenu d'une part du transfert de la compétence transport, et d'autre part de la dématérialisation de nombreux documents, on constate une diminution régulière de plus de 10 % par an des

enregistrements, et en corollaire une augmentation de 8 % des mails reçus.

Une réflexion est menée sur l'optimisation des affranchissements.

Nombre de plis affranchis par classe postale



Afin de mettre à disposition de l'ensemble du personnel des ressources documentaires appropriées, le service documentation exerce une veille documentaire sur plus de 60 thèmes, effectue de nombreuses recherches, et a entrepris le reclassement des délibérations de l'assemblée départementale et de la commission permanente depuis 1971, travail préalable à une éventuelle future numérisation.

- 177 titres
- 8 192 ouvrages à disposition
- 667 recherches documentaires

Demandes de documentation 2019



L'informatique, télécommunications et transformation numérique

- 165 serveurs virtuels sur 8 serveurs physiques
- 122 postes de travail virtuel sur 2 serveurs physiques
- 45 sites répartis sur tout le territoire, interconnectés à l'Hôtel du Département
- 34 serveurs physiques répartis sur 17 collèges
- Plus de 1100 postes de travail informatiques administratifs
- 2104 postes informatiques et 906 tablettes en collèges
- 7 serveurs virtuels dédiés à la téléphonie sur 3 serveurs physiques
- 241 téléphones mobiles
- 3 178 tickets d'intervention/assistance

Pour pouvoir mettre en œuvre ses actions, en suivre les réalisations, et piloter la collectivité dans les meilleures conditions, il est essentiel de disposer d'outils performants et d'équipes compétentes et réactives. La qualité du service rendu impacte le fonctionnement au quotidien tant des services que des usagers.

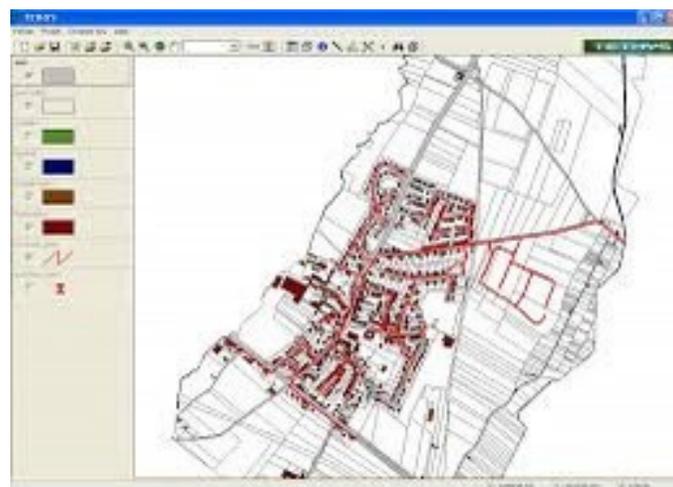
Aussi, il convient :

- de répondre aux besoins en matériels et logiciels informatiques, en moyens de télécommunications, de méthodes et de procédures d'automatisation du Département,
- d'assurer l'analyse des besoins, le développement, le choix ou l'adaptation d'infrastructures de réseaux, de télécommunications, de solutions matérielles et logicielles, de méthodes et de procédures d'automatisation ainsi que leur déploiement, exploitation et sécurisation,
- d'assurer la maintenance résolutive, évolutive, technologique et réglementaire des infrastructures réseaux ou de télécommunications, des matériels et des logiciels,

- de réaliser la veille technique et réglementaire dans les domaines de l'informatique, des réseaux, des télécommunications et de leurs applications au Département,
- d'assurer l'exploitation du S.I.G.D. et d'administration de l'intranet.

En 2019, les interventions ont été axées sur :

- le déploiement de la couverture wifi dans 5 collèges ainsi que le développement d'un outil de « wifi à la demande »,
- la mise en œuvre d'une infrastructure centralisée de sauvegarde-restauration de données pour les collèges ,
- la mise en œuvre de nouveaux outils au Pôle des Solidarités Humaines (MDPH, tarification des établissements, 'Tarn-et-Garonne emploi'...) : en ce qui concerne la cellule S.I.G.D. : pour les Communes et communautés de communes : intégration des réseaux sensibles (éclairage public et réseaux de chaleur) à l'extranet « Cadastres et Réseaux », pour les syndicats de rivière : version 2 de l'outil web « hydromorphologie », ainsi que : intégration du nouveau référentiel routier départemental dans l'outil de gestion du patrimoine routier (G.P.R.).



Transformation numérique

A ce titre, le Département mène depuis plusieurs années le développement de nouveaux services en ligne (demandes de subvention d'investissement, aides aux collégiens),

En 2019, les demandes d'aide pour les séjours en classe de découverte et les demandes d'aides particulières ont également été mises en ligne.

Par ailleurs, une cellule transversale spécifiquement dédiée à la mise en œuvre des process de numérisation de gestion et d'archivage de données a, en 2019 axé principalement ses interventions sur la dématérialisation de la chaîne comptable, en collaboration avec l'ensemble des services.

Le projet de SGAD (système de gestion et d'archivage des documents) s'est poursuivi en 2019 avec l'appel d'offres publié qui débouchera en 2020 sur la sélection d'une société chargée de mettre en œuvre le cahier des charges relatif à la gestion et l'archivage des données électroniques de la collectivité.

Les moyens généraux

- un budget de plus de 4,5 M€
- 132 marchés suivis
- 2 883 factures traitées
- 2 259 bons de commande

La gestion des moyens généraux doit permettre de mettre à disposition des services, des équipements, des fournitures et fluides dans les meilleures conditions de sécurité, de rapidité, de confort d'utilisation, de coût et de développement durable.

Une gestion centralisée et mutualisée des achats

La direction des Moyens Généraux assure à ce titre l'approvisionnement des services départementaux en consommables et en équipements fournitures de bureau, fournitures techniques, mobiliers de bureau, matériels et outillages, véhicules, ainsi que l'approvisionnement en fluides du matériel roulant et des bâtiments.

Afin d'optimiser les achats, le Département s'attache également à rédiger des cahiers de charges précis, à mutualiser les matériels dans la mesure du possible, chaque demande étant analysée à cet égard.

Les fournitures, mobiliers, matériels et Équipements de Protection Individuel

- 714 commandes passées en investissement
- 182 en fonctionnement

Un budget de près de 700 000 € est consacré chaque année à ce titre.

En 2019 la commande électronique des fournitures a démarré en phase test sur deux services, avant de pouvoir être généralisée à l'ensemble des services.

Une grande attention est apportée à la gestion des stocks, au contrôle de l'inventaire, et à la valorisation des matériels devenus hors d'usage. A ce titre, 28 911 € de produits de la vente de matériels ont été perçus cette année.

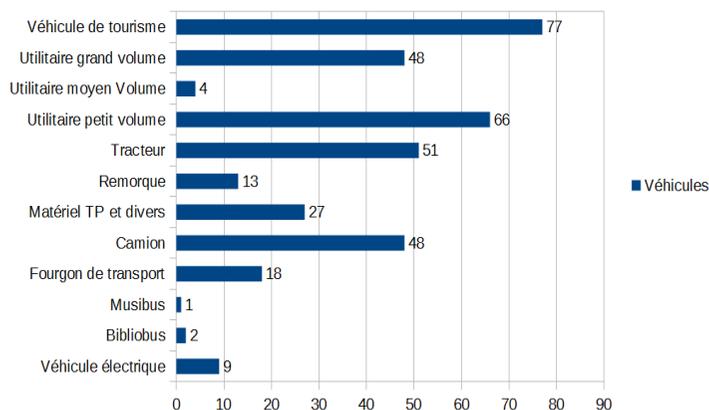
Mouvements en stock	Entrées	Sorties
	173 260	227 114

Le parc de véhicules

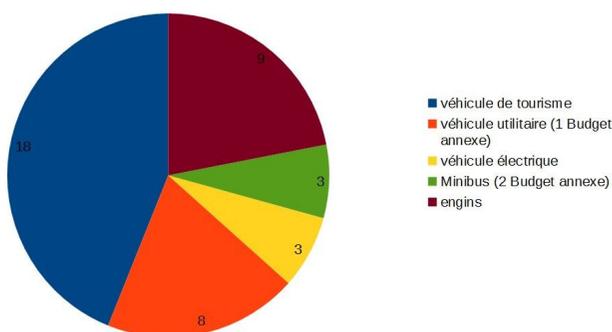
- 364 véhicules tourisme et professionnel dont
9 véhicules électriques
- 1 500 000 € d'investissement en 2019

Afin de maîtriser pleinement le budget de son parc de véhicule, le Département est, depuis 2015, passé d'une politique de location à une politique d'achats, réduisant ainsi considérablement ses charges courantes. Le Département a restitué les derniers véhicules de location longue durée en 2019, il est désormais propriétaire de l'intégralité de sa flotte automobile. Un programme pluriannuel de renouvellement a été mis en place.

Répartition par catégorie de véhicules



Répartition des commandes

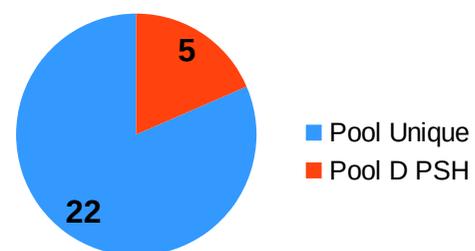


Dans un souci de rationalisation et de préservation de l'environnement, la direction

des moyens généraux a la gestion de deux pools de véhicules répartis sur deux sites : hôtel du département (pool unique) et pôle solidarité humaine (PSH).

Un gestionnaire de pool a été créé et pourvu en juillet 2019 afin d'optimiser cet outil. Par ailleurs, une formation a été dispensée en 2019 au pôle des Solidarités Humaines lors de la mise en fonctionnement du pool PSH.

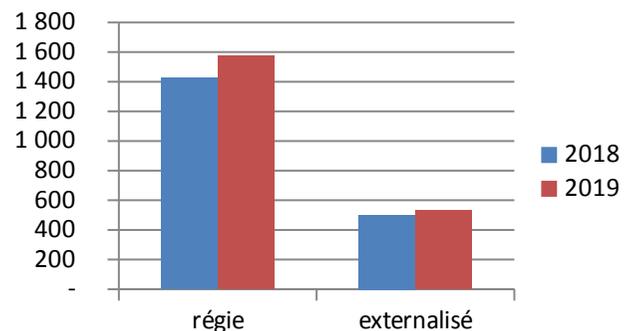
Répartition dans les pools de véhicules

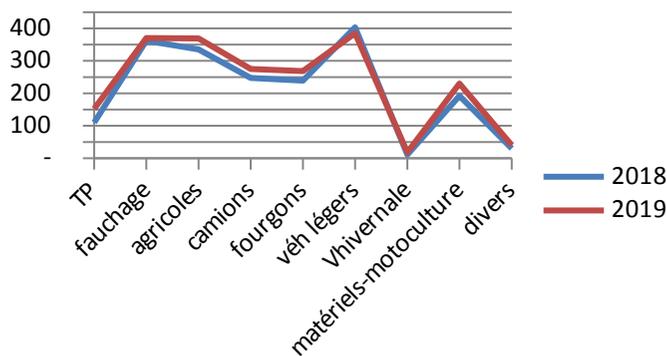
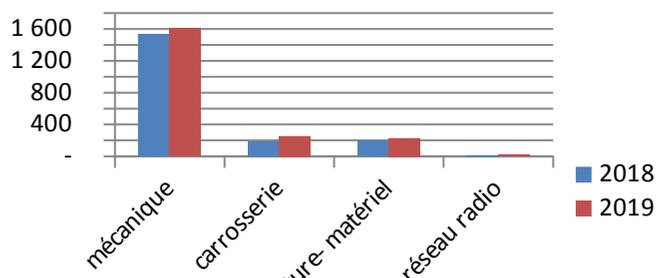


Le nettoyage et l'entretien de ce parc de véhicules doivent être organisés de façon à garantir la continuité de service ; ces missions sont réalisées pour partie en interne par l'atelier mécanique, qui entretient également le matériel technique (moto-culture..). Il est ainsi assuré, à moindre coût, et avec une plus grande flexibilité, une grande partie de l'entretien.

En 2019

- 2 107 interventions réalisées





Afin de réaliser ces prestations, près de 900 commandes ont été passées, 1 472 références de pièces stockées.

	2018	2019
Stock au 31/12	115 853,50 €	122 967,60 €
Ecart inventaire	3 844,50 €	1 543,33 €

Il est à noter que l'écart de l'inventaire annuel a été réduit de plus de la moitié par rapport à 2018 cette diminution étant inscrite dans les objectifs du service pour 2019.

La gestion des fluides

Une gestion et un suivi strict des consommations de fluides a été mis en place, qu'il s'agisse des bâtiments ou des véhicules/matériels, afin d'optimiser le budget consacré à ces dépenses, tant par la maîtrise des achats que par le repérage d'anomalies.

EAU

Nombre de sites : 45
Dépenses mandatées : 38 879 €
Fournisseur : 7

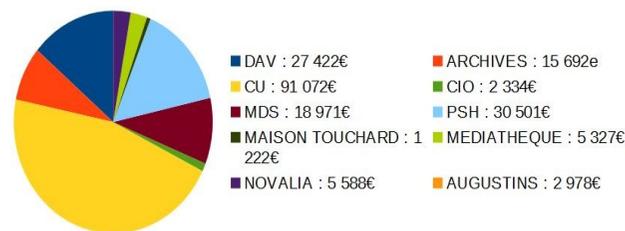
Répartition des dépenses



GAZ

Nombre de sites : 18
Dépenses mandatées : 201 107 €
Fournisseur : 1

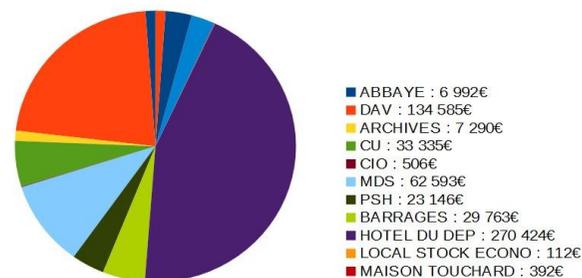
Répartition des dépenses



ÉLECTRICITÉ

Nombre de sites : 135
Dépenses mandatées : 611 600 €
Fournisseur : 2

Répartition des dépenses



Afin d'optimiser le coût de ces achats, le Département est adhérent au groupement de commande du Syndicat départemental de l'Énergie pour la conclusion des marchés d'électricité et à celui de l'UGAP pour ce qui concerne le gaz.

En ce qui concerne les carburants, l'augmentation du volume consommé, liée à l'activité du parc routier, ne s'est pas intégralement répercutée sur les dépenses 2019, en particulier grâce à la maîtrise partielle du coût d'achat.

	2018	2019	écart %
prix	738 028	761 756	3,22 %
volume	566 428	596 990	5,40 %

La logistique

- 142 interventions en 2019

Les petits déménagements de mobilier, le transport de matériels, le montage et démontage de matériels dans le cadre évènementiel, diverses livraisons sur le département sont assurés par l'équipe logistique.

L'entretien des bâtiments et des espaces verts

- 88 interventions pour l'entretien des espaces verts sur 17 sites en 2019

L'entretien des espaces verts est effectué en interne sur l'ensemble des sites, hormis ceux exigeant du matériel particulier, confié à une entreprise d'insertion. Des matériels neufs ont été acquis afin d'améliorer les interventions et de préserver le personnel.

Le nettoyage des locaux départementaux est assuré d'une part en régie par 28 agents et d'autre part par entreprise, ce fonctionnement assurant une couverture optimale.

Les bâtiments

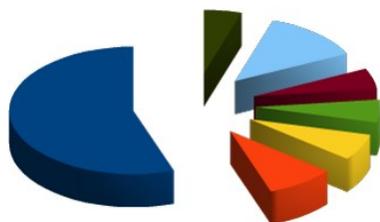
- 150 bâtiments
- 256 000 m² de plancher marchés suivis
- Près de 18 000 000 € d'investissement en 2019
- 176 opérations annuelles programmées
- 48 marchés et contrats d'entretien en cours
- 1 227 demandes d'interventions urgentes de réparation
- près de 50 % de ces demandes traitées par les services en régie

La gestion de l'immobilier doit permettre au Conseil départemental d'assurer ses missions dans les meilleures conditions d'accueil sur l'ensemble du territoire, et de maintenir son patrimoine.

Aussi, le service immobilier s'attache à garantir la conformité des bâtiments, à les préserver et les faire évoluer, à mener à bien les projets de construction ou de rénovation, à optimiser la gestion immobilière et à apporter les éléments de décision pour la faisabilité de projets, et limiter l'empreinte écologique des bâtiments départementaux.

Actuellement, le patrimoine immobilier départemental se compose fin 2019 de 150 bâtiments (dont 35 sont des locations) répartis comme suit :

Répartition des bâtiments par m²



Répartition des bâtiments par nombre

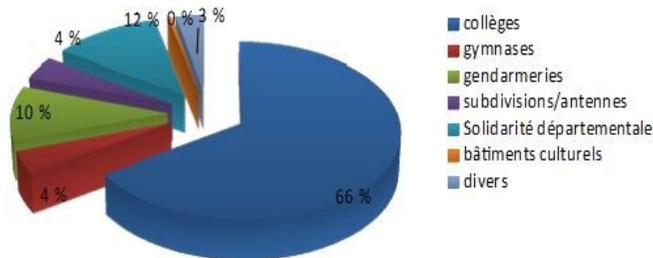


- **Éducation :**
17 collèges (7 SEGPA), le centre universitaire et Centre d'Information et Orientation (CIO)
- **Sport:**
15 gymnases
- **Pole solidarites humaines :**
25 batiments pour le pole des Solidarites humaines, 15 batiments dedies au Centre Departemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) et l'IMEP
- **Batiments culturels :**
Archives departementales, mediatheque departementale, Espace des Augustins, Abbaye de Belleperche
- **Direction de l'aménagement et de la voirie :**
21 batiments (antennes, subdivisions et centre technique departemental)
- **Divers :**
18 batiments divers, dont le site de l'hotel du departement, le Chateau, la base de plein airs et de loisirs de Saint Nicolas de la Grave, le laboratoire veterinaire, la Paierie departementale
- **Gendarmeries :**
15 gendarmeries (brigades + logements)

Les programmes annuels

Le Département a élaboré en 2019 un **programme de gros entretien annuel** de plus de 3 000 000 € pour la réhabilitation des collèges, gymnases, gendarmeries, subdivisions ou antennes départementales, bâtiments de la solidarité départementale, bâtiments culturels ...

2019



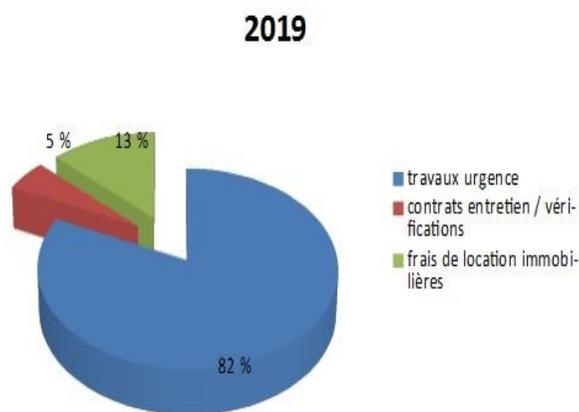
Collège J.Jaurès à Montauban : réfection de la cour



Collège A. Perbosc à Lafrançaise : réfection escalier

Les réparations

Par ailleurs, plus d'1 000 000 € ont été consacrés en 2019 aux petits travaux d'entretien ou d'urgence, ainsi qu'à la gestion des contrats d'entretien et de vérifications.



Les recettes du patrimoine : elles se sont élevées à 940 716 € en 2019.

Par ailleurs le Département assure la maîtrise d'ouvrage, et parfois la maîtrise d'œuvre, de ses projets ; il a en revanche fait appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'opération complexe de restructuration du Centre Universitaire.

Les équipes départementales ont suivi à ce titre en 2019 :

- la livraison de la Halle Sport du collège Azana à Montauban,
- les études pour la construction du 18ème collège à Verdun sur Garonne,
- le début de la construction de la demi-pension du collège de Lauzerte,
- la restructuration de la Segpa du collège de Caussade,
- le plan pluriannuel de restructuration des collèges,
- la première tranche de travaux à l'abbaye de Belleperche,
- les études de la 2ème tranche de travaux aux Archives départementales,
- la finalisation des études en vue de la construction du CDEF,
- le lancement des études en vue de la réhabilitation de la MDPH,
- les travaux de réhabilitation et extension de la MDS de Castelsarrasin,

- le lancement des études en vue de la réhabilitation et extension de la MDS de Montech.

LA GESTION FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT

Le Département évolue dans un contexte financier contraint. Comme de nombreux départements, il doit faire face à des transferts réguliers de compétences, avec des taux de compensations inégaux.

L'attractivité qu'exerce le Département de Tarn-et-Garonne en affichant la croissance de population la plus forte de la Région Occitanie n'est pas sans impact sur les équilibres financiers départementaux, au travers des besoins en équipements structurants ou en services à la population.

Le département présente encore, comme bien des territoires, des indicateurs défavorables (taux de chômage élevé, faible revenu moyen...), qui impactent directement les finances départementales, en particulier au travers l'octroi d'aides à la personne.

C'est dans ce cadre contraint que la politique financière départementale a été définie : le Département a choisi de mener des actions soutenables financièrement pour les usagers, les citoyens, et les générations futures. Cela se traduit par :

- une croissance zéro pour la fiscalité depuis 2015,
- un désendettement régulier,
- une désensibilisation des emprunts à risque,
- la recherche de leviers financiers (appels à projet de l'État, fonds européens...),
- l'optimisation des dépenses de structure,
- des investissements mesurés et réfléchis,
- une valorisation du patrimoine immobilier,
- une prospective pour évaluer l'impact des actions dans la durée

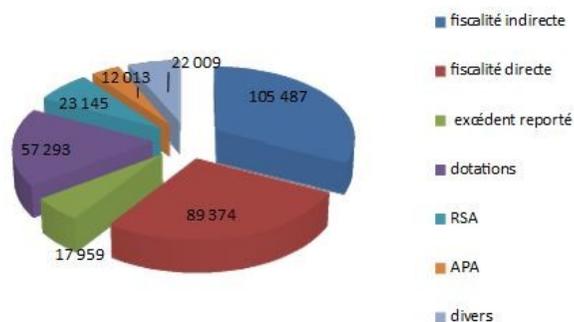
Le compte administratif 2019

Le résultat de clôture pour l'exercice 2019 s'est élevé à 43 926 079 €, soit une augmentation de 2,5% par rapport à 2018,

L'excédent de fonctionnement réel s'élève quant à lui à 23 585 856 €, avec un taux de réalisation de 97.17 % en recettes et 85.83% en dépenses, en hausse par rapport à 2018.

Les recettes réelles de fonctionnement (327 283 452 €) connaissent en 2019 une augmentation significative grâce à la bonne tenue des bases de la fiscalité directe (Foncier Bâti : + 2.4 M€) et indirecte (Droit de Mutation à Titre Onéreux : + 4.7 M€ et T.S.C.A : + 1 M€), à l'augmentation des dotations CNSA (APA : +1.3 M€), ainsi qu'à une cession exceptionnelle de patrimoine (+ 4.57 M€).

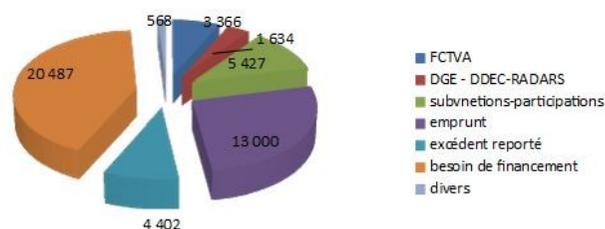
Recettes de fonctionnement en k€



Les recettes réelles d'investissement (48 888 415 €) ont également connu une hausse en 2019, une augmentation du remboursement de TVA liée à une accélération du programme d'investissement et à une augmentation des participations de nos divers partenaires (État, Europe...).

En 2019, la DGE (2.1 M€ en 2018) a été supprimée. En revanche les Départements peuvent désormais prétendre à la D.S.I.D, recette composée d'une première part attribuée dans des domaines jugés prioritaires au niveau local par les Préfets de Région, et d'une seconde part attribuée selon l'insuffisance de potentiel fiscal. Cette part est libre d'emploi (9 000 € en 2019). Au titre de la 1^o part plusieurs dossiers ont été élaborés, les arrêtés devant être signés début 2020.

Recettes d'investissement en K€

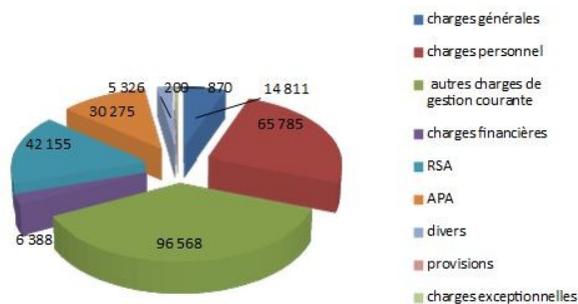


Les dépenses réelles de fonctionnement (262 381 755 €) sont quasi stables par rapport à l'an dernier (+1 %).

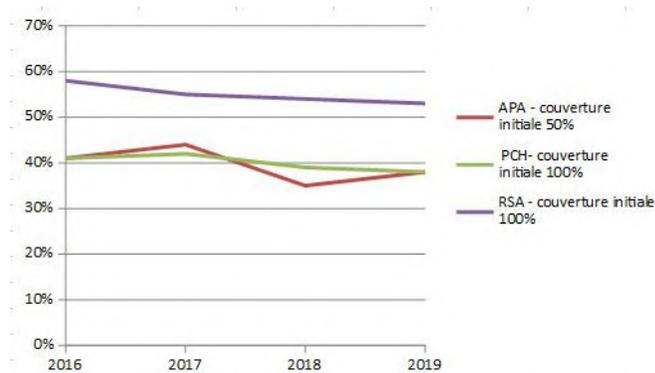
Les variations sont différenciées selon les chapitres : si les charges à caractère général continuent de diminuer, les charges de personnels connaissent une progression de 1.2%, hors rémunération des assistants familiaux, les charges liées au RSA et à l'APA étant également en hausse contenue, autour de 2%.

Ces dernières charges pèsent de façon significative sur les départements, compte tenu de leur taux de couverture :

Dépenses de fonctionnement en K€

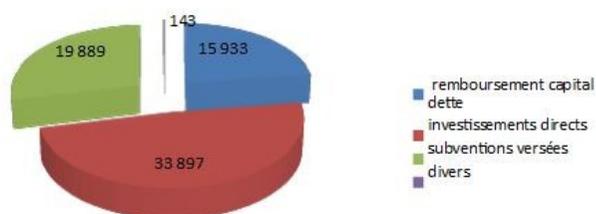


Couverture brute des AIS



Les dépenses réelles d'investissement (69 864 032 €) présentent une hausse significative par rapport à 2018 compte tenu de l'accélération du programme d'investissement (voirie, collèges...) : les investissements directs sont passés de 21 059 734 € à 33 897 511 €.

Dépenses d'investissement en K€



Ainsi, un volume d'épargne nette de 31 000 000 € a pu être dégagé en 2019.

La qualité comptable

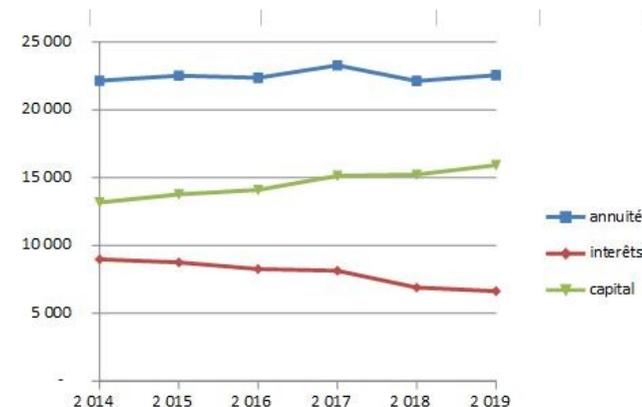
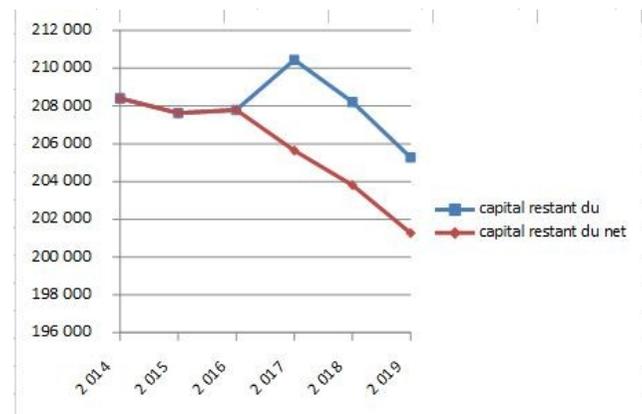
Dans l'exécution de son budget, le Département s'attache à maintenir une qualité comptable et des délais de paiement les plus courts.

Ainsi, la note du Conseil départemental de 19,4 a progressé en 2019, le taux d'erreur global pour le budget principal constaté par le payeur est de 0,31 % en 2019, et les délais de paiement sont de 15.57 jours.

La dette

Avec un emprunt lissé sur le mandat (13 M€ annuels), l'encours total net de la dette après prise en compte du fonds de soutien diminue progressivement (- 7 130 000 € entre les CA 2014 et 2019).

Encours total net en K€



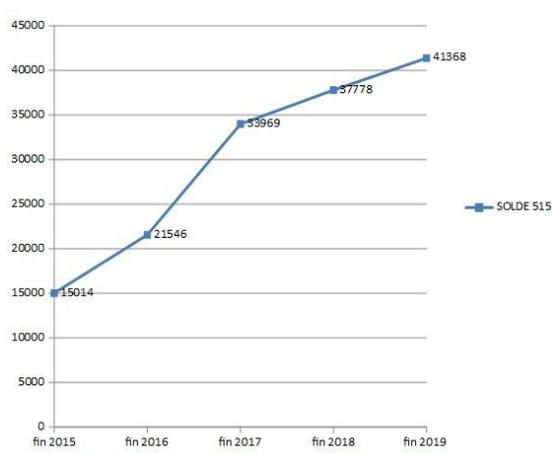
On constate également une diminution de 2 346 921 € entre 2014 et 2019 des intérêts payés, liée à la renégociation des emprunts et aux taux particulièrement attractifs des nouveaux prêts.

En 2019, les chiffres ne sont pas encore arrêtés par la Préfecture, mais **la trajectoire d'évolution sera encore bien en deçà du plafond contractualisé.**

La trésorerie

Une gestion maîtrisée du budget a permis de reconstituer un niveau de trésorerie sécurisant :

Solde trésorerie en milliers d'euros



Le contrat de Cahors

Dans le cadre de la loi de finances et de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, le Gouvernement a souhaité mettre fin à la baisse unilatérale des dotations, sous réserve d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement de la part des collectivités, plafonnées à 1.2%, sous peine de pénalités financières.

Le Département a ainsi signé début 2018 une contractualisation avec l'État, s'engageant d'une part à respecter cette trajectoire, et d'autre part une capacité de désendettement plafonnée à 10 ans.

Fin 2018, on constate une **trajectoire d'évolution des dépenses de fonctionnement bien inférieure, arrêtée à 0.98%**, et une capacité de désendettement de seulement 6 ans et 3 mois.



RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2019

